



**Rapport annuel 2022**  
**Prix et qualité du service**  
**public de prévention et de**  
**gestion des déchets ménagers**  
**et assimilés**



# AVANT PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation légale.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 a intégré à l'article 98 des précisions concernant le rapport annuel. Le décret d'application de cet article est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cet article a modifié le Code Général des collectivités territoriales :

« Art. L.2224-17-1. Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique »

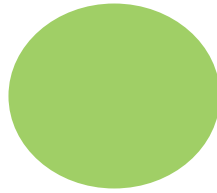
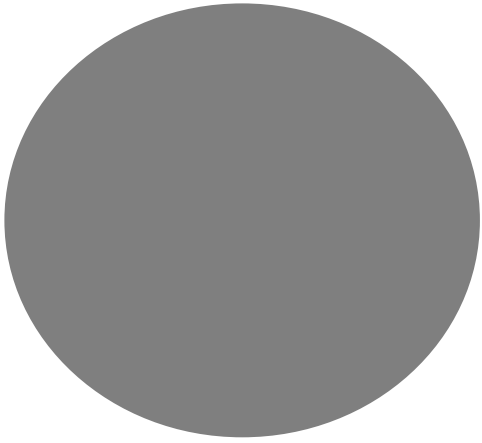
« Monsieur GERNEZ, Président de la CCVT présente au conseil le rapport destiné notamment à l'information des élus et des usagers ».

« Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'attente des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il rappelle notamment la décision de la collectivité de transférer sa compétence traitement pour optimiser les dépenses liées au traitement des déchets en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, et du transfert des hauts et bas de quais des déchèteries au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

« Le rapport présente les recettes et les dépenses du service par flux de déchets ».

Ce rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Les rapports annuels des déchets sont disponibles sur simple demande auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle : [sbaralle@vexinthelle.com](mailto:sbaralle@vexinthelle.com)



# Chapitre I Présentation du service et du territoire

L'équipe de la Collectivité en charge de la gestion des déchets est composée comme suit :



La directrice générale des services (donc pour l'intégralité de la CCVT)  
Mme Isabelle MARTIN

Le Président de la collectivité  
Monsieur Bertrand GERNEZ



Le Vice-Président en charge de la gestion des déchets  
M. Philippe MORIN

La chargée de Missions gestion des déchets  
Mme Sandra BARALLE



Ainsi que 3 agents de déchèteries jusqu'au 30 juin 2022 qui ont été transférés après cette date au SMDO

# I – Présentation de la collectivité

Le siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle est situé au 6 rue Bertinot Juel – Espace Vexin-Thelle n° 5 – 60240 Chaumont en Vexin

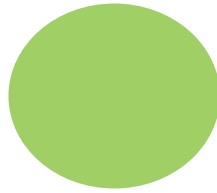
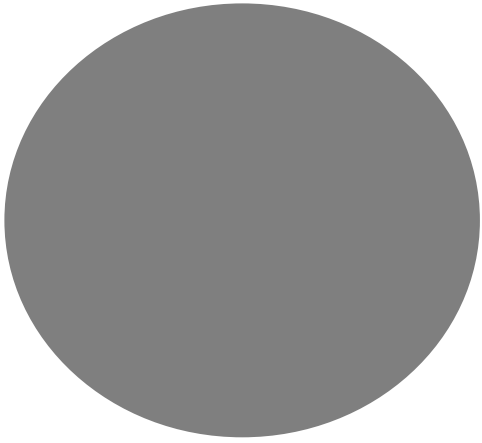
En 2022, la collectivité est composée de 37 communes pour une population de 20 721 habitants.

La collectivité exerce en 2022 la compétence **collecte** des déchets ménagers, sélectifs et des encombrants.

Jusqu'au 30 juin 2022, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle exploite la déchèterie située à Liancourt-Saint-Pierre (60240) et le point propre situé à Porcheux (60390).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ces deux installations sont gérées par le SMDO auquel la collectivité a, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021 confié le traitement des déchets sélectifs et des ordures ménagères résiduelles.





# Chapitre II

## Le transfert au SMBO

## I – Lancement des appels d’offres pour le traitement

Dans le cadre de ses compétences collecte et traitement, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a relancé l’ensemble des marchés relatifs **aux collectes** et **aux traitements** des déchets.

Le SMDO (Syndicat Mixte du département de l’Oise) a lui aussi relancé son marché de DSP pour l’UVE (l’incinérateur situé à Villers Saint Paul) dans les mêmes temporalités.

Afin d’optimiser le service « gestion/valorisation des déchets » une étude comparative quant aux prix de traitement supportés par le SMDO et notre Collectivité a été effectuée.

## II – Montant exponentiel de la TGAP

À la suite du résultat de l’appel d’offres lancé par la CCVT pour le traitement des déchets ménagers, et des encombrants, le montant de la TGAP à supporter pour les prochaines années sur l’enfouissement (méthode de traitement résultant des offres reçues pour la CCVT) s’établit ainsi :

- 40 €/ tonne en 2022
- 51 €/tonne en 2023
- 58 €/ tonne en 2024
- 65 €/ tonne à partir de 2025

A contrario, l’ouverture des offres pour le SMDO prévoit un montant de TGAP sur l’incinération de :

- 11 €/ tonne en 2022
- 12 €/ tonne en 2023
- 14 €/ tonne en 2024
- 15 €/ tonne à partir de 2025

Soit un gain possible en notre faveur à la tonne (uniquement pour la TGAP d’environ) du fait de notre adhésion au SMDO de :

- 54 800 € en 2023
- 82 200 € en 2024
- 115 080 € à partir de 2025

### III – Optimisation des coûts de traitement

Ainsi, suite à cette étude, les élus ont décidé de transférer la compétence traitement au SMDO en deux temps.

#### Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

- Traitement des déchets ménagers et des encombrants issus des collectes en porte à porte
- Traitement des déchets sélectifs et des refus de tri issus des collectes en porte à porte

#### Transfert dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 en complément du traitement des déchets ménagers et des recyclables :

- La gestion des deux déchèteries hauts et bas de quais

Ce rapport fera donc état de plusieurs périodes (avant et après transfert) notamment pour la gestion des déchèteries.

le **SMDO**  
prend le relais !







→ Signature d'une convention d'affiliation de compétence entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de la Vallée de la SMOO

/ ACTUALITÉ

## La Communauté de Communes du Vexin-Thelle a rejoint le SMDO le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le 24 septembre dernier, une convention a été signée par Bertrand CERNEZ, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et Philippe MARINÉ, Président du SMDO, à la CC du Vexin-Thelle.

Cette convention a permis de donner accès à la déchetterie de Liancourt-Saint-Pierre (CC du Vexin-Thelle) aux habitants des communes de Monts, Ivry le Temple, Neuville Bossy et Chavençon, appartenant à la Communauté de Communes des Sablons, sur présentation d'une carte d'accès de la CC du Vexin-Thelle.

La signature de cette convention a permis d'initier de premiers échanges, d'expériences et de discussions qui ont abouti à la prise de décision en novembre dernier par la CC du Vexin-Thelle d'adhérer au SMDO. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, les ordures ménagères et les collectes sélectives de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle sont traitées sur les installations du SMDO, à Villers-Saint-Paul. Son adhésion définitive s'est faite le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### Pour les déchetteries

Le transfert de la compétence « déchetteries » au SMDO ne modifie en rien le fonctionnement de la déchetterie à Liancourt-Saint-Pierre, comme du point propre à Porcheux.

### Pour la collecte

La collecte de vos déchets qu'ils soient issus de la collecte sélective (emballages et papiers), du verre et des ordures ménagères restent de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Les équipes de collecte tout comme les camions qui viennent ramasser vos déchets ne sont pas concernés par ce transfert, les jours de ramassage et les modalités de tri ne sont absolument pas modifiées.

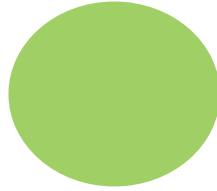
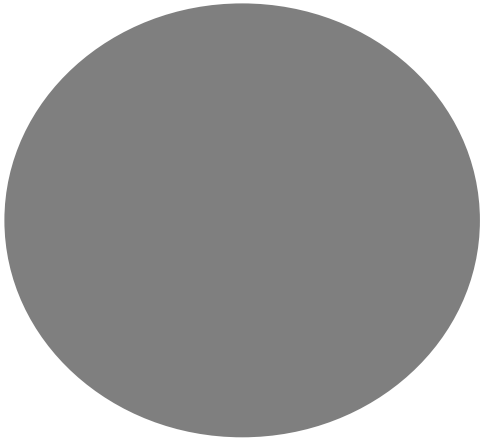
Les semaines à venir vont être consacrées à l'harmonisation du système de contrôle des usagers en mettant en place le dispositif de carte personnelle pour chaque usager.

En effet, les habitants de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle vont devoir faire la demande de carte pour pouvoir bénéficier du service.

Une réflexion sera faite également sur le règlement intérieur afin d'harmoniser d'avantage les conditions d'accès avec celles des déchetteries du reste du territoire.

Les déchetteries du Vexin-Thelle viennent s'ajouter au réseau déjà existant de 58 déchetteries exploitées en régie. La Communauté de Communes du Vexin-Thelle enfouissait les ordures ménagères de son territoire. Grâce à cette adhésion, les ordures ménagères des habitants du Vexin-Thelle sont aujourd'hui valorisées en énergie sur le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Le TGA\* sur l'enfouissement ayant beaucoup progressé, le choix d'adhérer au Syndicat va permettre à la CC du Vexin-Thelle de garantir un coût maîtrisé de traitement des déchets à ses habitants. \*



*Chapitre III  
Nos installations  
(jusqu'au 30/06/2022)*

## propre à Porcheux

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets dont l'habitant ou le professionnel ne peuvent se défaire de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères et du fait de leur quantité ou de leur volume.

Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées, ou à défaut traités dans l'ISDND du Bôchet (décharge) pour les DIB et les gravats.

La déchèterie comme le point propre sont accessibles à l'ensemble des habitants des 37 communes composant la Communauté de Communes du VEXIN-THELLE ; ainsi qu'aux entreprises.

Ces installations sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

**Il est à noter que la gestion des déchèteries, bas et haut de quais a été transférée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 au SMDO qui a repris à l'identique les marchés en cours, ainsi que le règlement.**



La déchèterie située à Liancourt  
Saint Pierre (60240)



Le point propre situé à  
Porcheux (60390)

## II – Les horaires d'ouverture des deux sites

### Les horaires restent identiques (même après le transfert au 1/07/2022)

Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février à **Liancourt-Saint Pierre**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 17 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	9 h à 13 h

Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre à **Liancourt Saint Pierre**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 19 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	9 h à 13 h



Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février à **Porcheux**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 17 h	FERME	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME	de 14 h à 17 h	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	FERME

Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre à **Porcheux**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 19 h	FERME	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME	de 14 h à 19 h	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME

### III – Les conditions d'accès à la déchèterie et au point propre (restent identiques, même après le transfert au SMDO le 1/07/2022)

Professionnels hors du territoire : 25 €/m<sup>3</sup>

Particuliers du territoire :  
GRATUIT

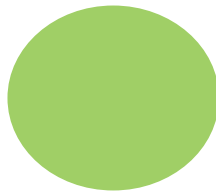
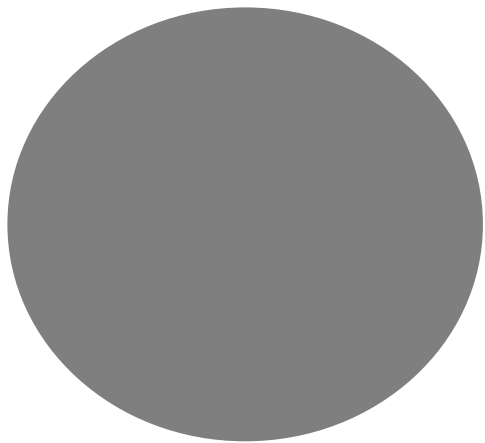
Mairies du territoire :  
GRATUIT



Etablissements publics du territoire : 10 €/m<sup>3</sup>

Professionnels du territoire : 15 €/m<sup>3</sup>

L'ensemble des habitants du Vexin-Thelle ainsi que les administrés des EPCI ayant adhéré au SMDO peuvent se rendre sur ces deux sites. Il convient auparavant d'avoir effectué sa demande de carte en s'enregistrant sur le site : [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)



# *Chapitre IV*

## *Les compétences et missions liées au service “gestion des déchets”*

# I – Le tri et le traitement ont été transférés au SMDO depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022

La Collectivité travaille en adéquation avec le syndicat de traitement pour suivre les tonnages livrés, les facturations, les reventes de matières, les visites des installations du SMDO...



# II – La compétence « gestion des hauts et bas de quais des déchèteries jusqu'au 30 juin 2022

La collectivité a géré jusqu'au 30 juin 2022 les hauts et bas de quais de la déchèterie située à Liancourt Saint Pierre, et du point propre situé à Porcheux. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ces deux équipements ont été transférés au SMDO.



**le SMDO prend le relais!**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, le SMDO reprend la gestion des déchèteries de votre territoire !

« Nous vous félicitons de cette passation de compétences entre nos deux collectivités locales »

**SMDO**

**MA DÉCHÈTTERIE EN PRATIQUE**

**AVANT DE JETER, PENSEZ AU REEMPLOI !**

**OU TROUVER VOTRE DÉCHÈTTERIE ?**

**EN ALLANT À LA DÉCHÈTTERIE VOUS JOUEZ VOTRE RÔLE : SÉCOURTOYEN EN !**

**COMMENT OBSERVER MA CARTE ?**

**LES ÉCHÈTTERIES**

**Déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre**

**Point propre à Porcheux**

**SMDO**





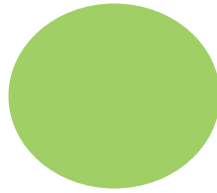
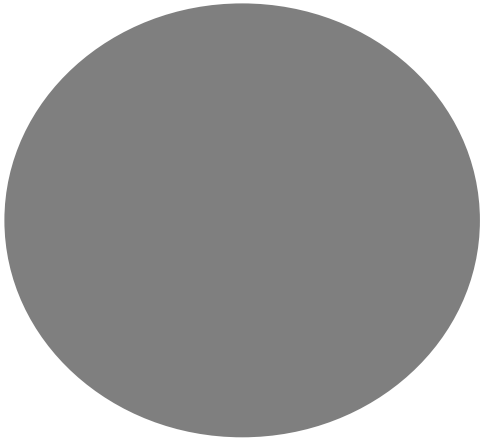
## V – La répartition des compétences exercées

Compétences exercées	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers recyclables	Emballages en verre	Encombrants	Gestion des déchèteries
Mode d'organisation	PAP	PAP	PAP	PAP	Jusqu'au 30 juin 2022 la gestion est de la compétence de la collectivité Au 1 <sup>er</sup> juillet 2022, cette gestion est transférée au SMDO
Collecte	CCVT	CCVT	CCVT	CCVT	
Traitement	SMDO	SMDO	CCVT	SMDO	

PAP : collecte en porte à porte

AV : Collecte en apport volontaire (dans des colonnes aériennes)





# Chapitre V

## Les flux collectés

# I – Le tri sélectif

Le tri sélectif est organisé en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Chaque habitation est dotée d'un bac à couvercle jaune pour collecter les déchets recyclables.

La taille du bac est adaptée en fonction du type d'habitat et de sa composition. Les bacs sont de 120, 240 ou 660 litres.

Les déchets acceptés font partie du cahier des charges du barème F signé avec CITEO dans le cadre du « soutien à la performance ».

Depuis 2016, la Communauté de Communes est en extension des consignes de tri ce qui permet de collecter en « mono-flux », à savoir que les anciens « corps creux » et « corps plats » sont mélangés.

Ainsi les déchets suivants peuvent être déposés dans le bac à couvercle jaune.



## II - Les déchets ménagers résiduels

Comme le tri sélectif, la collecte des déchets résiduels est organisée une fois par semaine. Sur le territoire, certains lieux (cantines, métiers de bouche, commerçants)... sont collectés deux fois par semaine.

La collectivité communique régulièrement sur la réduction de ce type de déchets. Même avec un tri optimisé, il reste des déchets qui ne sont pas recyclables, ou difficile à recycler par manque d'exutoire ; de type (quelques exemples) :

- Couches
- Collants
- Sacs d'aspirateur pleins
- Serviettes en papier usagées
- Litière pour chat
- Sable pour cage à oiseaux
- Serviettes hygiéniques
- Cotons-Tiges et mouchoirs
- Lames de rasoir
- Charbon, allumettes et cendres...

Les bacs destinés à recevoir les collectes non recyclables ne doivent pas être dotés de couvercle jaune ou vert (destinés aux collectes sélectives).

Afin de permettre aux habitants de se doter de bacs normés à moindre coût, la Collectivité revend aux habitants, administrations, et entreprises du territoire des bacs à prix coûtants (acquis suite à un Appel d'offres). En 2022 les quantités suivantes ont été vendues :

- 35 bacs de 120 litres 22,45 à €
- 43 bacs de 240 litres à 29,72 €
- 8 bacs de 660 litres à 119,59 €



### III – Les jours de collecte des déchets ménagers et sélectifs



**Lundi**

Boutencourt – Courcelles-les-Gisors – Eragny/ Epte  
- Enencourt Léage – Trie Château – Trie-la-Ville

**Mardi**

Chaumont-en-Vexin, Liancourt-St-Pierre, Reilly

**Mercredi**

Bouconvillers – Boury en Vexin – Chambors – Delincourt  
- Hadancourt le haut Clocher – Lattainville – Montagny  
– Montjavoult – Parnes - Vaudancourt - Serans

**Jeudi**

Boubiers – Fay les Etangs – Fleury –  
Fresnes l’Eguillon – Lavilleterte – Lierville –  
Loconville – Monneville – Tourly - Senots

**Vendredi**

La Corne en Vexin, Jaméricourt - Jouy sous Thelle -  
La Houssoye – Le Mesnil Théribus – Porcheux -  
Thibivillers

## IV – Le camion de collectes des déchets ménagers et sélectifs

La collecte en porte à porte consiste en un ramassage des déchets ménagers (résiduels et sélectifs) directement chez l'habitant.

Selon des circuits élaborés en partenariat avec le prestataire et la Collectivité, les trajets sont optimisés afin de collecter le maximum de déchets tout en limitant le nombre de trajets des bennes.

Les collectes sont suffisamment fréquentes (1 fois par semaine) pour éviter que les poubelles ne débordent, et que la salubrité publique soit maintenue.

Lors de la collecte, le camion disposant d'une benne bi-compartmentée prend en charge les ordures ménagères résiduelles et les sélectifs. Pour autant ces deux flux ne sont pas mélangés puisque la benne dispose de 2 compartiments distincts, disposant chacun de leur propre système de compaction.

Lors du déchargement d'un flux (OM par exemple), le compartiment des déchets sélectifs est fermé empêchant les autres déchets de se déverser au sol.



Côté pour les sélectifs

Côté pour les OM

## V – La collecte du verre en porte à porte

Le verre est collecté en porte en porte et en apport volontaire sur le territoire du Vexin-Thelle.

La collecte s'effectue une fois par mois.

Pour 2022 les communes suivantes ont été collectées comme suit :



### Lundi

- 1<sup>er</sup> lundi : Trie Château
- 2<sup>ème</sup> lundi : Boutencourt et Courcelles-les-Gisors
- 3<sup>ème</sup> lundi : Eragny/Epte et Enencourt-Léage
- 4<sup>ème</sup> lundi : Trie la Ville



### Mardi

- 1<sup>er</sup> mardi : Chaumont-en-Vexin (secteur 1)
- 2<sup>ème</sup> mardi : Chaumont –en-Vexin (secteur 2)
- 3<sup>ème</sup> mardi : Liancourt-St -Pierre et Reilly



### Mercredi

- 1<sup>er</sup> mercredi : Montagny- en-Vexin , Serans et Bouconvillers
- 2<sup>ème</sup> mercredi : Montjavoult et Hadancourt-le-Haut-Clocher
- 3<sup>ème</sup> mercredi : Boury en Vexin, Vaudancourt et Parnes
- 4<sup>ème</sup> mercredi : Chambors, Lattainville et Delincourt



### Jeudi

- 1<sup>er</sup> jeudi : Monneville et Tourly
- 2<sup>ème</sup> jeudi : Senots, Fresnes l'Eguillon et Fleury
- 3<sup>ème</sup> jeudi : Loconville et Fay-les-Etangs
- 4<sup>ème</sup> jeudi : Lavilletertre, Lierville et Boubiers

### Vendredi



- 1<sup>er</sup> vendredi : La Houssoye et Porcheux
- 2<sup>ème</sup> vendredi : Jouy-sous- Thelle
- 3<sup>ème</sup> vendredi : Le Mesnil- Théribus
- 4<sup>ème</sup> vendredi : Jaméricourt, Thibivillers, et La Corne-en-Vexin

## VI – Les implantations des colonnes à verre

En plus de la collecte du verre en porte à porte, des colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes :

Les collectes ont lieu environ 1 fois par mois sur appel de la Collectivité.

Le verre collecté par la société SEPUR est acheminé vers un quai de transfert situé sur la commune de BAILLEUL SUR THERAIN..

Un camion mandaté par VEOLIA procède à son transport vers le verrier.

La situation géographique sur le territoire des colonnes se répartit comme suit :





## VII – Les caractéristiques et fréquences des collectes

Les flux	Les contenants	Exploitation	Fréquence de collectes
Ordures ménagères résiduelles	Bac roulant gris normé revendu à prix coûtant aux habitants par la CCVT (ou cuve achetée par les habitants en dehors de la CCVT, mais qui ne soit pas ni bleue ni verte ni jaune)	Collecte en porte à porte	C1 (1 x/semaine) C2 (2x/semaine) pour les métiers de bouche
Tri sélectif	Cuve à couvercle jaune de 120 litres, ou de 240 litres ou de 660 litres (suivant les lieux et besoins)	Collecte en porte à porte	C1 (1 x/semaine)
Le verre en colonnes	25 colonnes à verre de 3 m3 et 1 colonne à verre de 2 m3	Collecte en apport volontaire (en sus de la collecte en porte à porte)	C 0,25 (environ 1 x/ mois suivant le remplissage des colonnes. Collectes à la demande de la CCVT)
Le verre en porte à porte	Cuve normalisée de 120 litres à couvercle vert	Collecte en porte à porte	C 0,25 (1 x/mois)
Les encombrants	Déposés en vrac en Porte à porte	Collecte en porte à porte	2 x / an en avril et en octobre



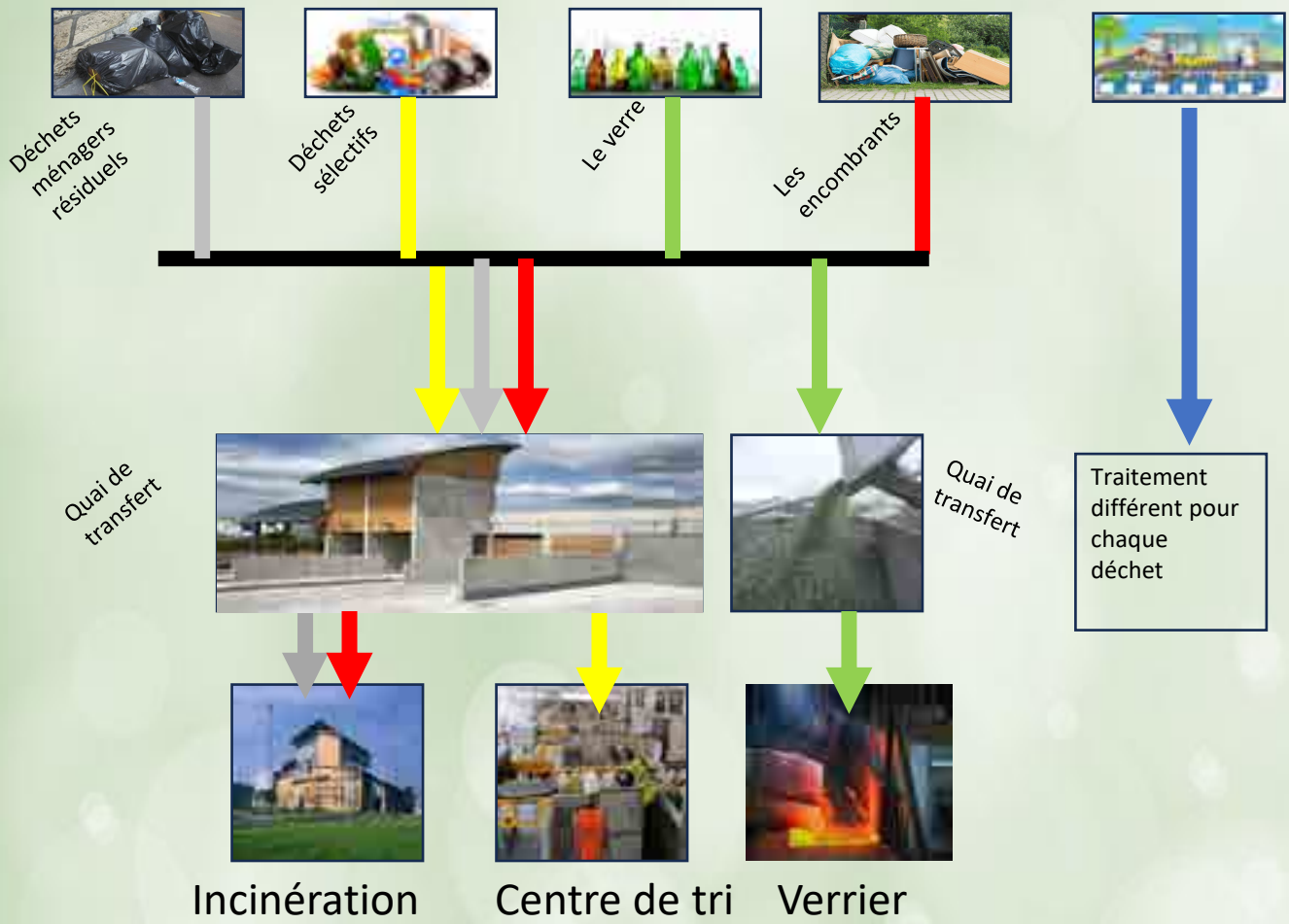


# Chapitre V

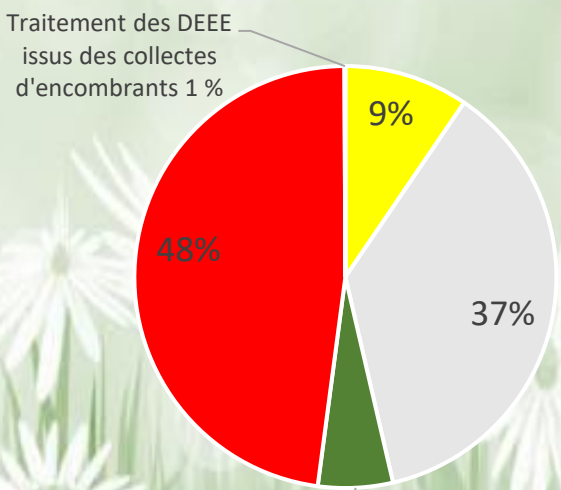
## Le traitement des déchets

# III – Les exutoires des déchets

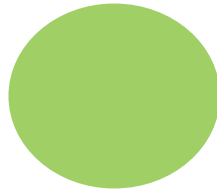
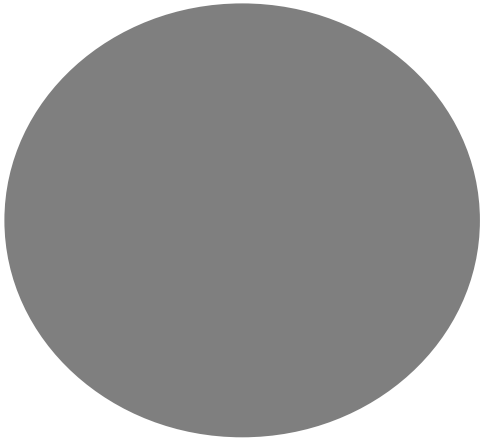
Les déchèteries  
(jusqu'au  
30/06/2022)



Les tonnages collectés sont autant de tonnages qui partent vers les structures de traitement.



- Centre de tri puis filières de recyclage
- Incinération
- Quai de transfert en attente de livraison au verrier
- Traitement spécifique des déchets issus des déchèteries



# Chapitre VII

## Le quai de transfert

# I – Le quai de transfert

Les déchets sélectifs ainsi que les déchets ménagers résiduels, encombrants et le verre, collectés par le prestataire de collecte ne peuvent pas directement être déchargés sur leurs sites de traitement respectifs. Ils sont déposés sur un quai de transfert.

Un quai de transfert est une installation intermédiaire entre les collectes effectuées sur le territoire du Vexin-Thelle et leur transport vers leur exutoire de traitement.

En effet, les déchets ménagers, les encombrants ainsi que les déchets sélectifs, sont traités par le SMDO respectivement à l'incinérateur et au centre de tri, tous deux situés sur la commune de Villers Saint Paul (60870).

Les déchets collectés sont regroupés par flux (des alvéoles pour les déchets sélectifs), une autre alvéole pour le verre et enfin une autre pour les déchets ménagers résiduels et encombrants.

Il s'agit bien d'une installation transitoire dans l'attente d'être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement.

La plate-forme utilisée pour déposer nos déchets se situe sur la commune de BAILLEUL SUR THERAIN, gérée par la société VEOLIA, qui a été notifiée à la suite d'un appel d'offres.

La proximité de cette rupture de charge permet au collecteur à l'issue de sa tournée de rentrer « à plein » en déchargeant l'ensemble des collectes sur le quai de transfert avant de rentrer à son exploitation.

Cette rupture de charge permet de limiter le nombre de camions en massifiant les transports (20 tonnes dans un semi contre 3 à 5 dans une benne de collecte), c'est autant de camions en moins sur nos routes saturées de CO2.





# Chapitre VII

## Le centre de valorisation énergétique



## I – La réception et le stockage

Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal. Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables.

Tous les camions vident leur chargement dans la fosse de réception commune aux deux lignes.

Situé dans un bâtiment clos, le hall est mis en dépression pour éviter la dispersion d'odeurs et l'envol de déchets, et ce qui permet le soufflage de l'air primaire dans les fours.

## II – La combustion

Les déchets sont brassés, mélangés afin de les homogénéiser, et repris par des grappins pour être déversés dans les trémies de chargement des fours.

Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales. Dans la chambre de combustion, il est nécessaire de respecter :

- Un temps de séjour suffisant
- Une température adéquate
- Un apport d'air



## III – Les phases d'incinération

- Phase de séchage avec la température du four et l'arrivée d'air
- Phase de pyrolyse
- Phase de combustion
- Phase de finition.

Dans le prolongement de chaque four, les fumées d'incinération sont acheminées dans les chaudières permettant de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur surchauffée à 400°C.

## IV – Zoom sur la chaudière

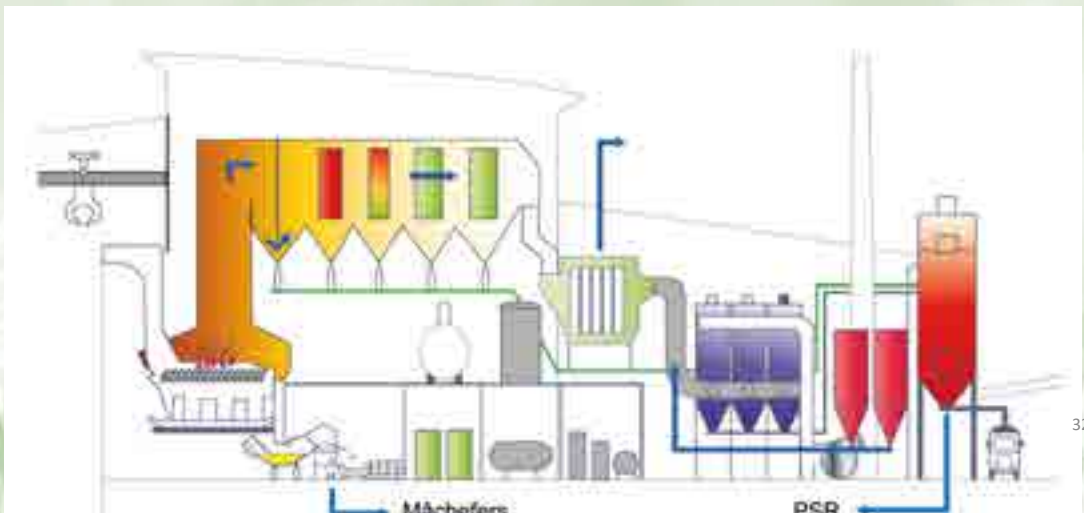
- Elle est pourvue d'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées et l'extinction des poussières incandescentes ;
- D'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.
- Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée.
- Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.

## V – Le traitement des fumées

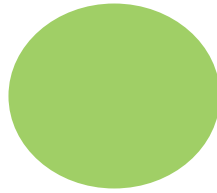
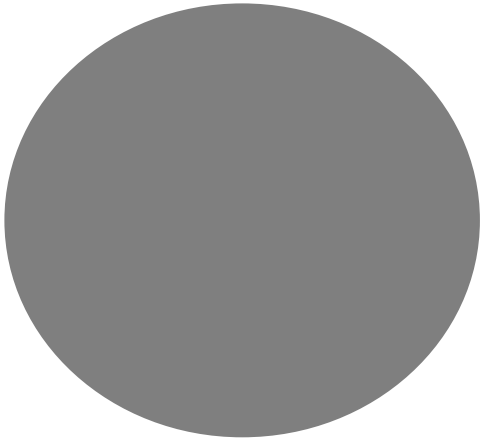
Il s'agit d'un traitement de type sec à double filtration.

Les étapes sont les suivantes :

- En sortie de chaudière, les fumées passent à travers un électrofiltre qui les débarrasse des cendres volantes (dépoussiérage pour la réduction de la concentration). Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun. On parle également de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) qui sont envoyés dans un centre de stabilisation et de stockage de déchets dangereux.
- Il y a un traitement par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide
- Il y a également injection de bicarbonate de sodium pour la captation des acides et de charbon actif pour la captation des dioxines et furannes, présentes dans les fumées.
- Les gaz épurés sont évacués à l'aide d'un ventilateur de tirage par une cheminée équipée d'analyseurs de gaz qui vérifient la qualité des émissions gazeuses avant de les envoyer à l'atmosphère







# Chapitre VIII

## Le centre de tri



## I – Présentation du centre de tri

De dimension industrielle, doté des technologies les plus innovantes, le centre de tri de Villers-Saint-Paul inauguré au printemps 2019 a été conçu pour atteindre des performances de tri inégalées, en quantité comme en qualité, le tout à un coût optimisé

Construit en 2003 avec une capacité de traitement de 20 000 T/an, le centre de tri est modernisé en mars 2018 pour atteindre une capacité de 72 000 T/an.



## II – Le fonctionnement du centre de tri

- Son hall de réception des collectes sélectives, avec ses huit silos de 200 m<sup>3</sup>, est conçu de manière à traiter les apports des collectes sélectives, de manière automatisée, par ordre d'arrivée.
- Une cabine de caractérisation des apports conçue comme un « mini centre de tri », avec prise d'échantillon automatique, reliée à différents logiciels d'exploitation est sur place
- Plusieurs lignes de tri permettant d'assurer de la souplesse dans l'exploitation de l'outil industriel et de maintenir une continuité de service en cas d'avarie d'exploitation
- Une amélioration importante des conditions de travail des agents respectant les dernières normes en vigueur
- Un parcours de visite a été conçu en « galerie vitrée », permettant de percevoir l'ensemble du process
- Le parcours est d'ailleurs régulièrement proposé par la Collectivité aux élus communautaires, comme aux enseignants.

### III – Les mises en balles

Une fois les déchets triés ils sont mis en balles (ou en paquets pour l'acier) et acheminés vers les différents repreneurs donnant lieu à :

- Un rachat de matières
- Un soutien à la tonne par CITEO
- Ces soutiens seront reversés directement au SMDO. En effet, l'ensemble des versements issus des matières triées et des soutiens de la part de l'ECO ORGANISME CITEO sont reversés au syndicat pour toutes les collectivités adhérentes. La massification de ces recettes vient compenser les coûts de traitement pour l'ensemble des adhérents. Le SMDO au vu des résultats d'une année à l'autre vote donc son budget et délibère sur les montants appelés pour chaque flux par collectivité.



Ex balles de JRM  
(journaux/magazines)



Ex Le PET foncé  
(bouteilles  
transparentes)



Mise en paquets de l'acier

## IV– Les caractérisations

Pour estimer la qualité et la répartition des déchets issus du tri sélectif, le centre de tri effectue des analyses appelées « caractérisations ». Ces dernières sont effectuées une fois par mois selon un planning établi par la Communauté de Communes.

Les caractérisations sur les flux entrants sont réalisées suivant la norme « ARFNOR XP-437 ».

L'ensemble de ces éléments permet au SMDO de répartir entre tous ses adhérents les synthèses mensuelles qui sont envoyées à CITEO afin que les soutiens à la tonne triée soient versés au syndicat en adéquation avec la qualité du tri.

Cela met aussi en avant les différentes erreurs de tri qui peuvent être différentes d'une collectivité à l'autre.

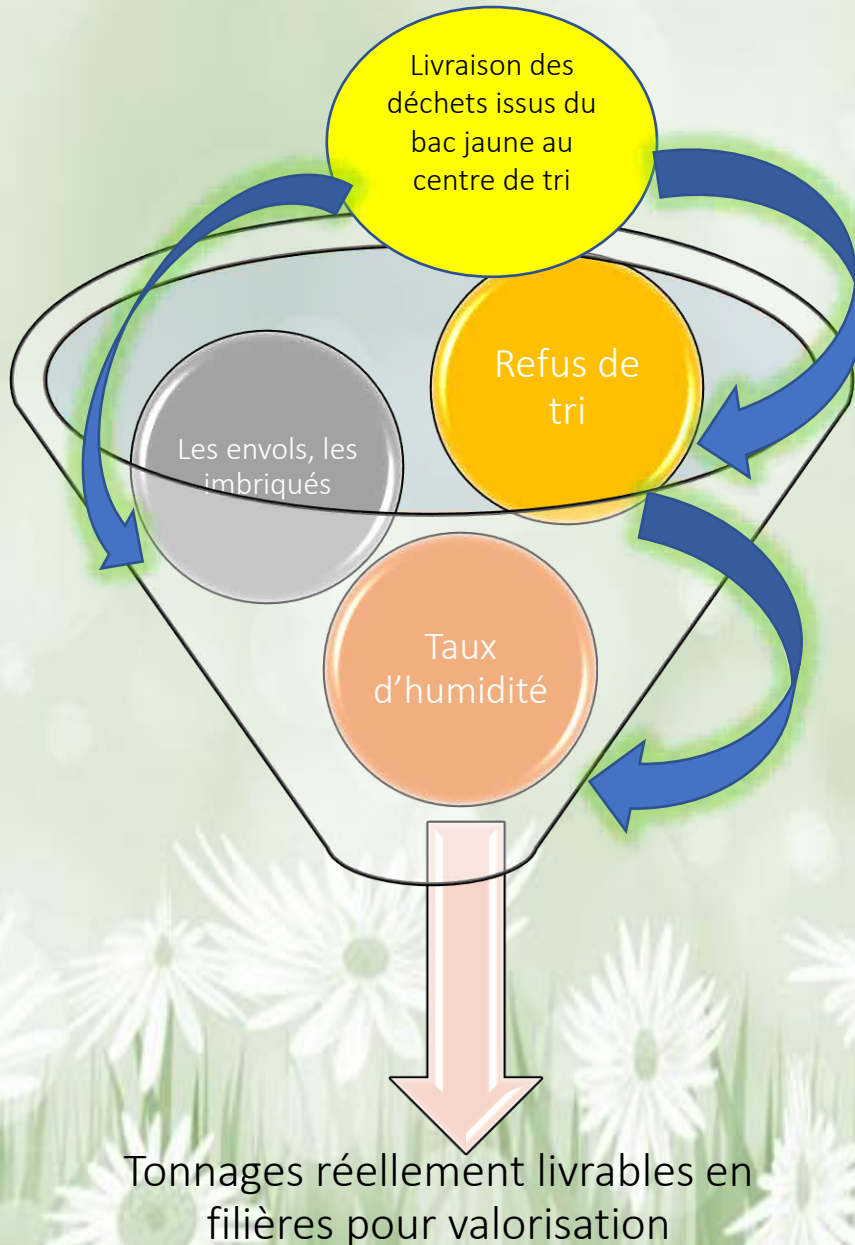


## V – La freinte

La freinte est l'écart entre le tonnage entrant (soit le tonnage vidé par le camion, et le tonnage réellement mis en balles). Il est donc constitué des erreurs de tri, mais aussi d'imbriqués.

En effet grâce au trommel présent au centre de tri de Villers Saint Paul, les plus petits déchets qui hier ne pouvaient pas être captés, sont aujourd'hui séparés et triés (capsules, opercules)...

Quelques déchets peuvent aussi être « perdus » lors de la découpe de la balle.



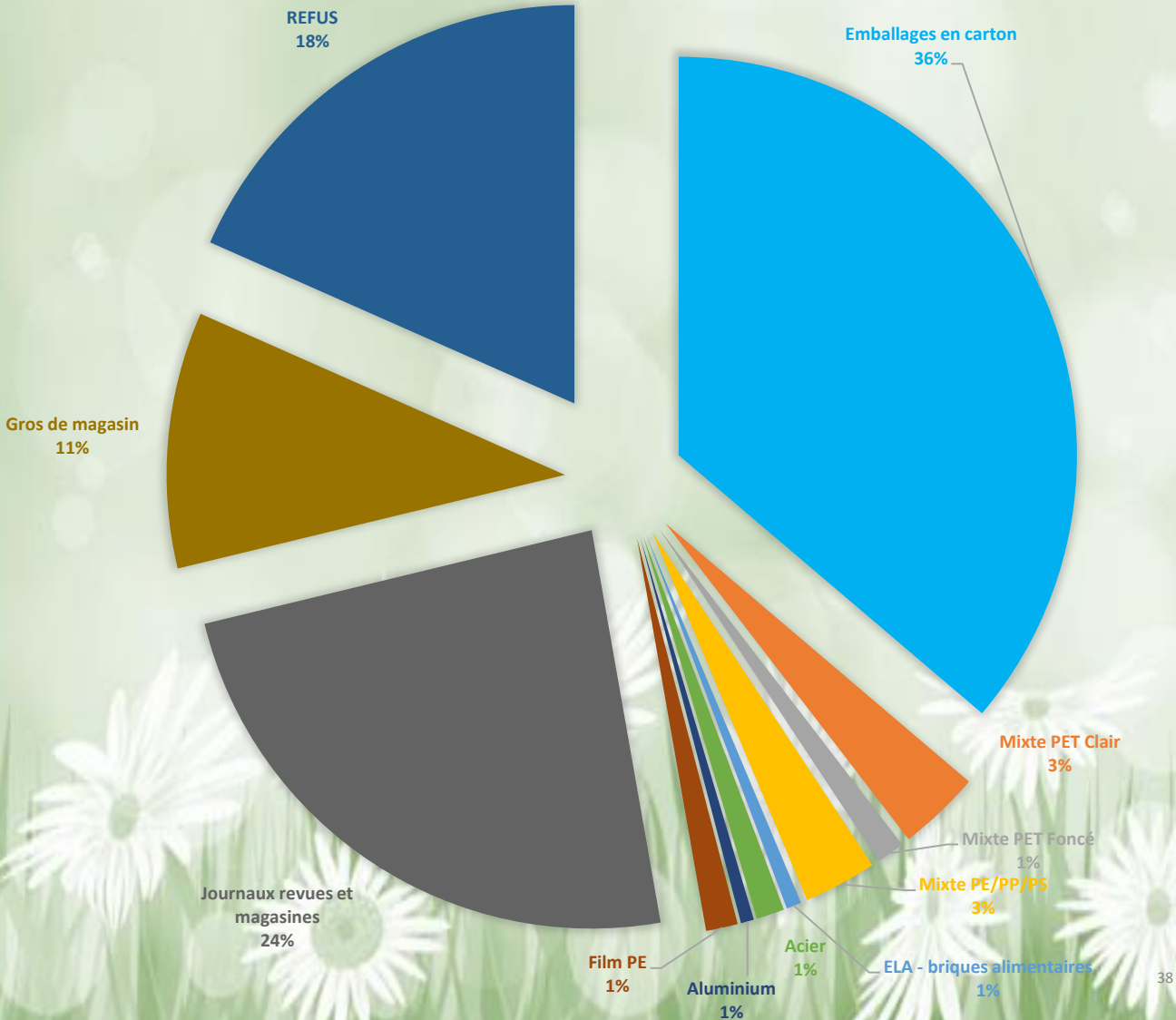
# VI – Les évacuations du centre de tri

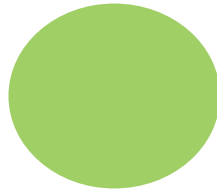
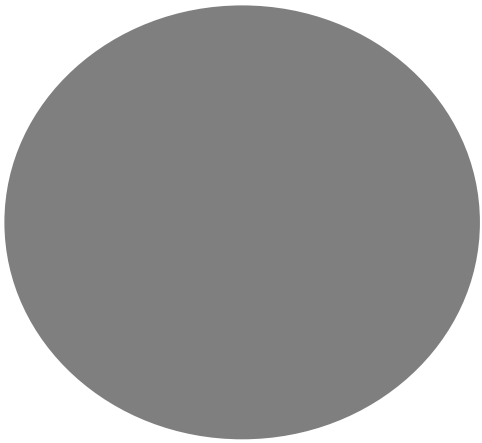
Le centre de tri met en balle chaque famille de déchets suivant le cahier des charges et les prescriptions techniques des repreneurs.

Une fois les balles réalisées, ces dernières sont acheminées chez les repreneurs pour leur recyclage.

Lors du transfert du traitement des déchets sélectifs au SMDO, le barème F signé entre la Collectivité et CITEO a été dans sa globalité transféré. Les repreneurs sont donc ceux liés à ce contrat.

Voici pour 2022 la répartition des balles par matière expédiées chez leur repreneur alloué par le SMDO.





# Chapitre IX

## Les tonnages par flux



## I – Les déchets sélectifs collectés

Déchets sélectifs 2021	Déchets sélectifs 2022	Evolution
1 274 T	1 324 T	+ 50 T





## II – Les déchets ménagers résiduels collectés

Déchets ménagers résiduels 2021	Déchets ménagers résiduels 2022	Evolution
4 957 T	4 717 T	- 240 T



### III – Le verre en apport volontaire et en porte à porte collecté

Déchets du verre en apport volontaire 2021	Déchets Vert en apport volontaire 2022	Evolution
95 T	94 T	- 1 T

Déchets du verre en PAP 2021	Déchets Vert en porte à porte 2022	Evolution
715 T	03 T	- 12 T

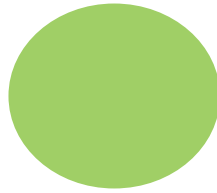
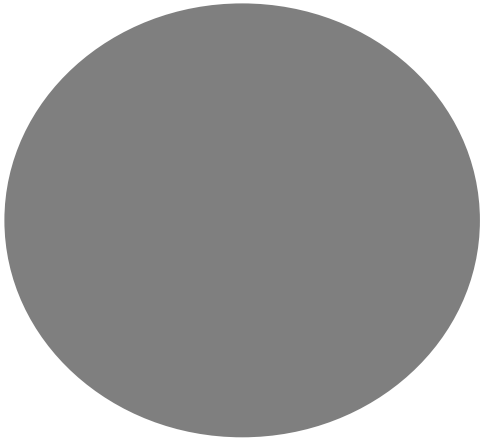


# IV – Les DEEE et les encombrants

Les DEEE 2021	Les DEEE 2022	Evolution
13 T	10 T	- 3 T

Les encombrants 2021	Les encombrants 2022	Evolution
494 T	410 T	- 84 T



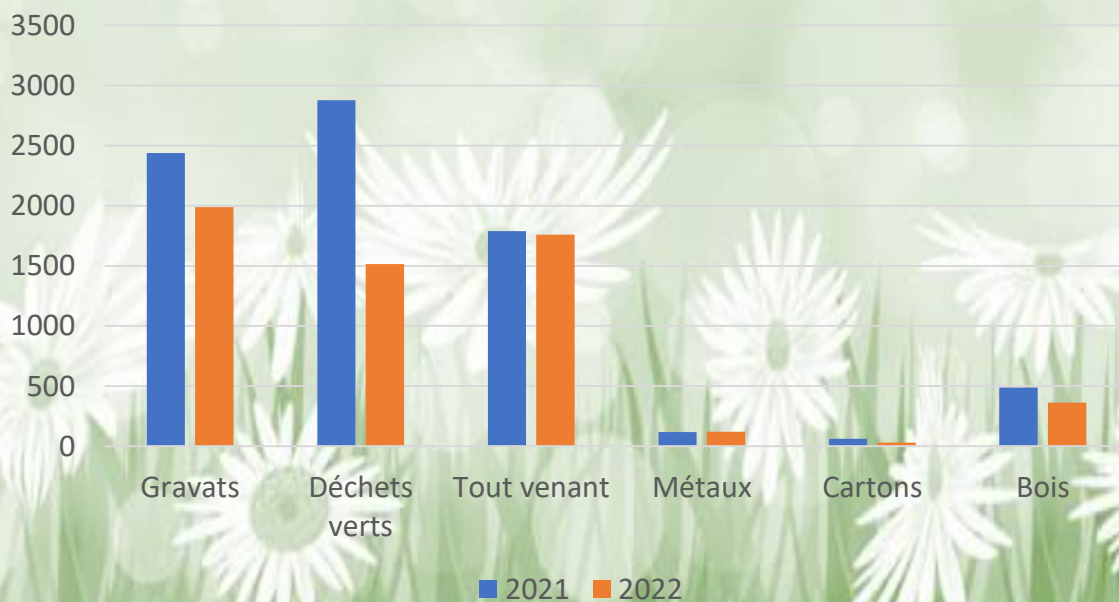


# Chapitre X

Les tonnages issus de la déchèterie  
à Liancourt-Saint-Pierre

# I – Les principaux tonnages pour chaque flux en déchèterie

Flux	2021	2022 De janvier à juin : CCVT De juillet à décembre : SMDO	Evolution 2021/2022
Gravats	2 438,54 T	De janvier à juin : 1 120,32 T De juillet à décembre : 868,72 T <b>TOTAL : 1 989,04 T</b>	- 449,50 T
Déchets Verts	2 875,92 T	De janvier à juin : 834,94 T De juillet à décembre : 678,74 T <b>TOTAL : 1 513,68 T</b>	- 1 362,24 T
Tout venant	1 788,80 T	De janvier à juin : 1 035,12 T De juillet à décembre : 725,20 T <b>TOTAL : 1 760,32 T</b>	- 28,48 T
Métaux	117,18 T	De janvier à juin : 60,94 T De juillet à décembre : 59,58 T <b>TOTAL : 120,52 T</b>	+ 3,34 T
Cartons	62,42 T	De janvier à juin : 14,56 T De juillet à décembre : 15,02 T <b>TOTAL : 29,58 T</b>	- 32,84 T
Bois	487,46 T	De janvier à juin : 215,06 T De juillet à décembre : 147,42 T <b>TOTAL : 362,48 T</b>	- 124,98 T



## VII – Zoom sur la collecte de l’amiante lié à Liancourt Saint Pierre

Afin de répondre à une forte demande des usagers, pour améliorer le traitement des déchets du territoire, et de facto éviter que certains déchets ne soient déposés dans la nature, la Communauté de Communes a mis en place la collecte de l’amiante lié.

### **DISPOSITIONS TECHNIQUES**

L’amiante lié est accepté uniquement sur le site de la déchèterie à LIANCOURT ST PIERRE.

Ce déchet a été collecté une fois en avril en 2022 (avant le transfert au SMDO).

Seuls les particuliers du territoire ont pu déposer leurs plaques fibro.

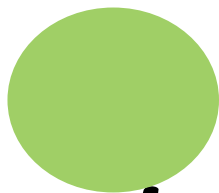
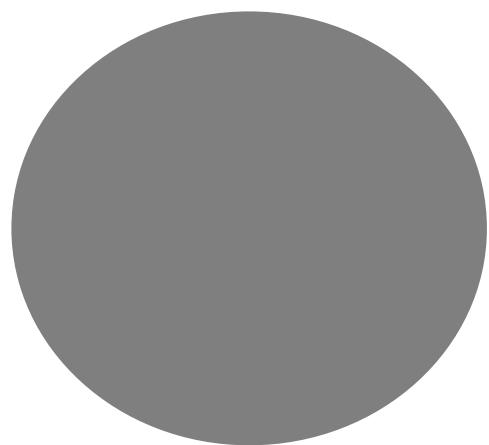
Ainsi, deux bennes d’une contenance de 15 m<sup>3</sup> avec leur big-bag homologué, et les étiquettes autocollantes « AMIANTE », conformément au décret n° 96-1133 24 décembre 1996, ont été déposées la veille de chaque collecte.

**Le jour de réception de l’amiante étant un samedi, la collecte de cette dernière a lieu le lundi (transfert vers le site de traitement).**

Le transport est effectué par une société agréée, et donne lieu à un bordereau de suivi de déchets CERFA n° 11861\*02 émis par la déchèterie à LIANCOURT-ST-PIERRE.

Une nouvelle collecte est prévue par le SMDO en 2023 ; comme négocié lors du transfert de notre compétence.



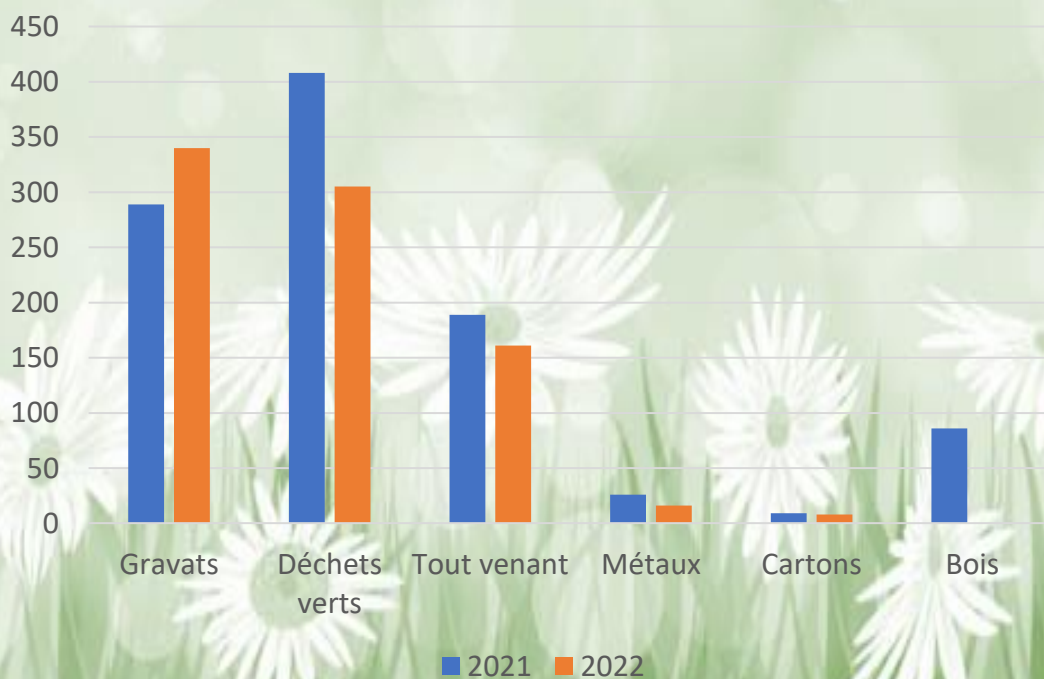


# Chapitre XI

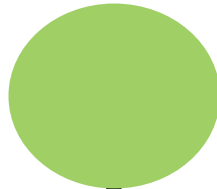
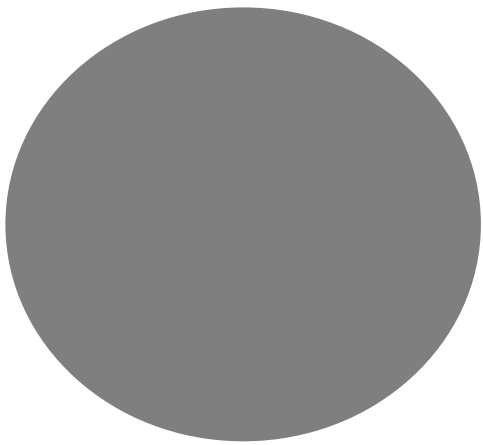
## Les tonnages issus du point propre à Porcheux

# I – Les principaux tonnages pour chaque flux au point propre

Flux	2021	2022	Evolution 2021/2022
Gravats	289,10 T	De janvier à juin : 164 T De juillet à décembre : 175,52 T TOTAL : 339,52 T	+ 50,42 T
Déchets Verts	407,79 T	De janvier à juin : 171,08 T De juillet à décembre : 133,88 T TOTAL : 304,96 T	- 102,83 T
Tout venant	189,14 T	De janvier à juin : 89,64 T De juillet à décembre : 72,16 T TOTAL : 161,18 T	- 27,96 T
Métaux	25,68 T	De janvier à juin : 11,30 T De juillet à décembre : 5,34 T TOTAL : 16,64 T	- 9,04 T
Cartons	9,54 T	De janvier à juin : 4,10 T De juillet à décembre : 4,08 T TOTAL : 8,18 T	- 1,36 T
Bois	82,52 T	De janvier à juin : 30,92 T De juillet à décembre : 21,90 T TOTAL : 52,82 T	- 29,7 T



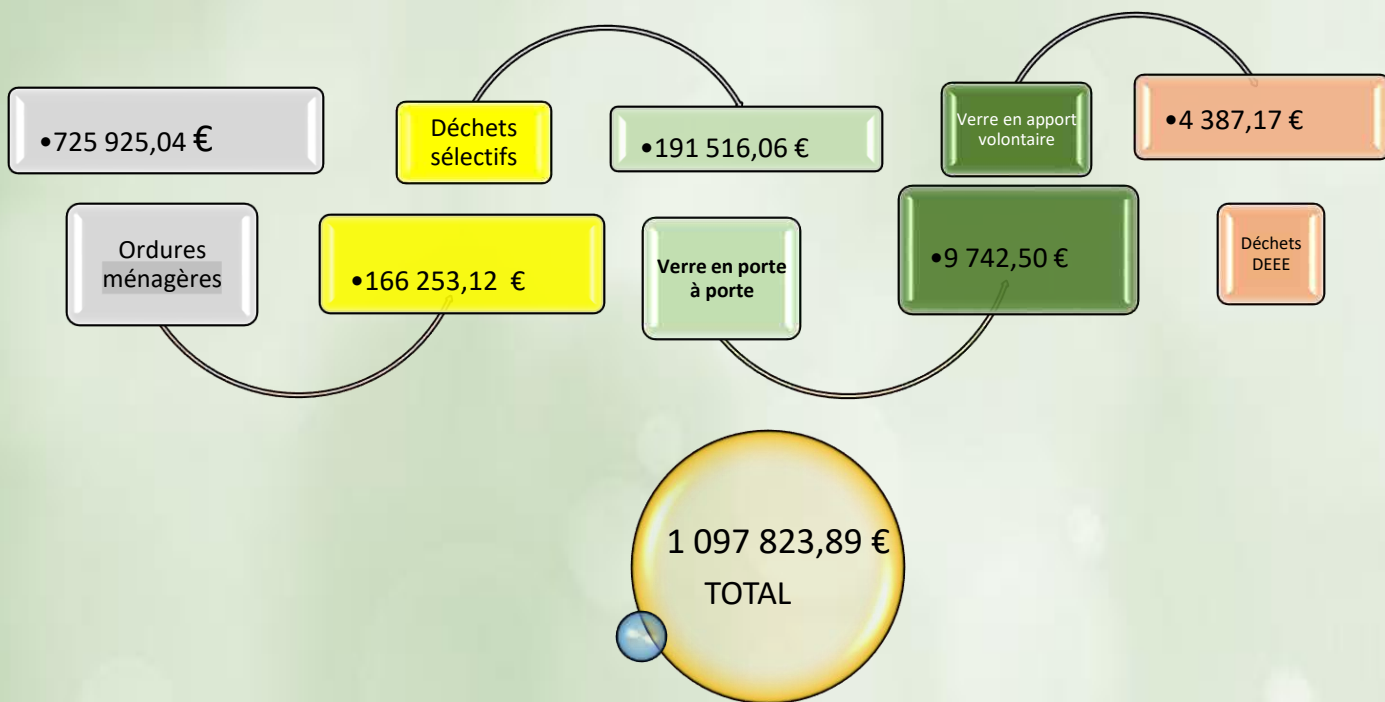




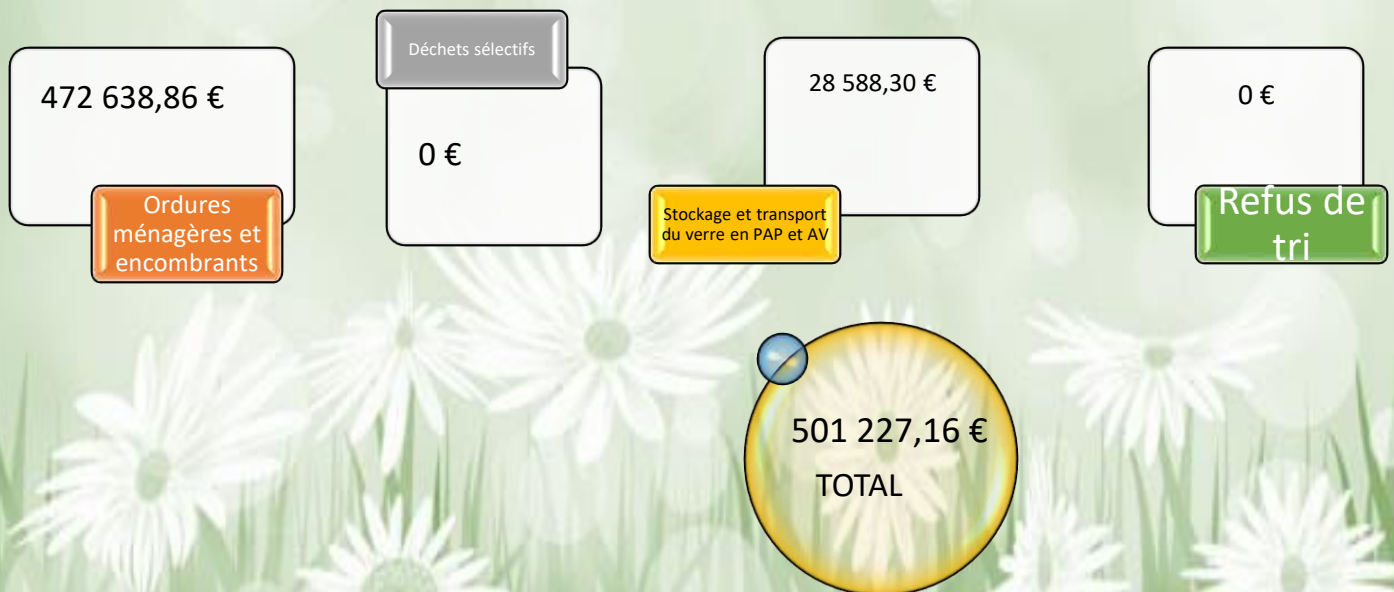
# Chapitre XII

## Les coûts supportés par la Collectivité

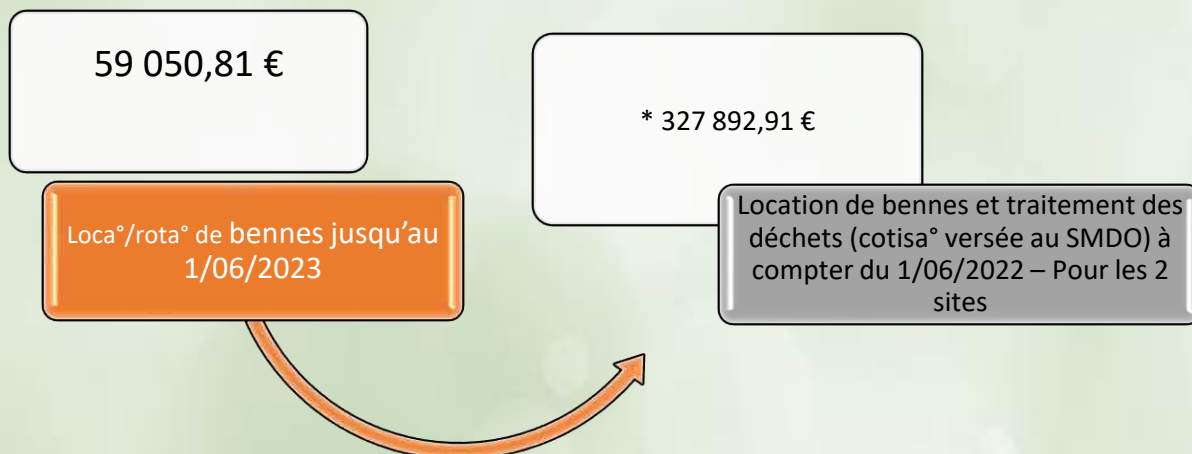
## I – Les coûts des collectes en porte à porte



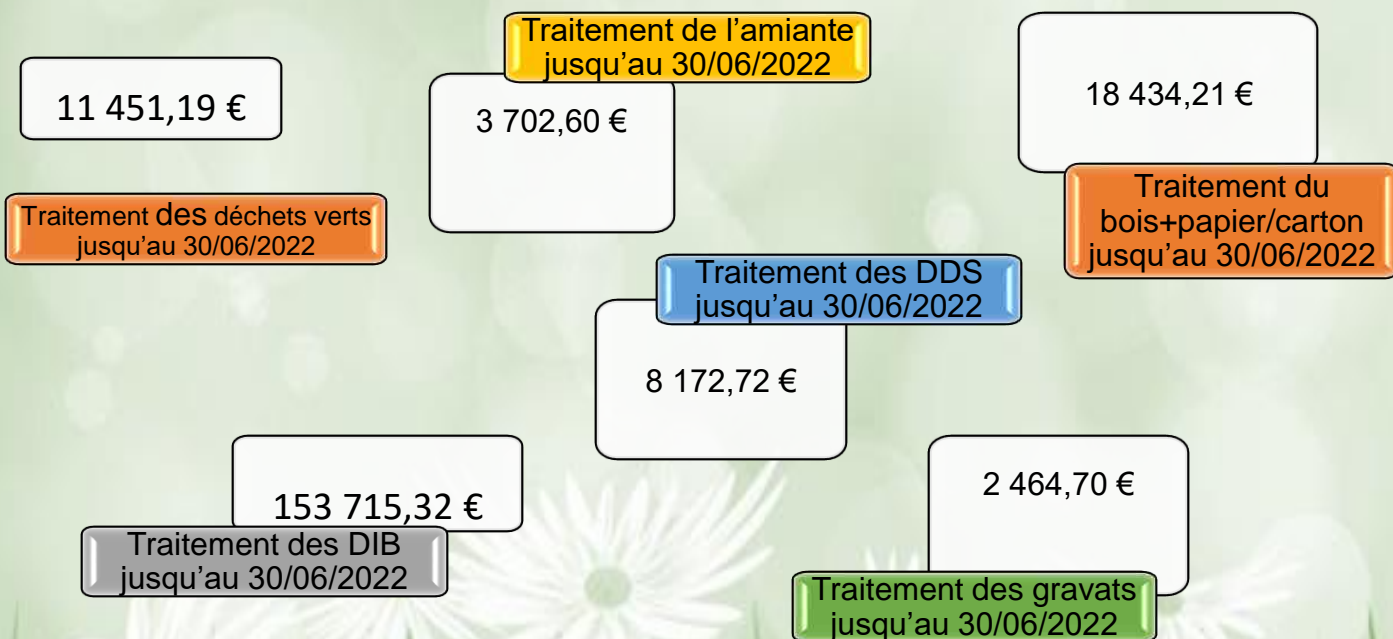
## II – Les coûts de traitement issus des collectes



### III – Les coûts des locations et rotations des bennes à Liancourt-Saint-Pierre et à Porcheux (à compter du 1/07/2022 géré par le SMDO)

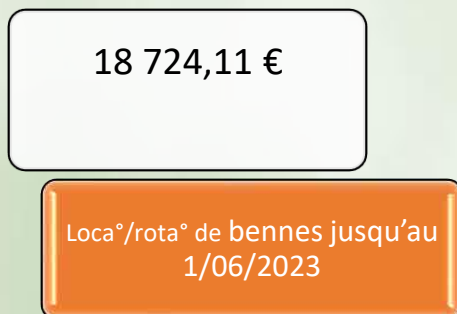


### IV – Les coûts de traitement des déchets issus de Liancourt-Saint Pierre et de Porcheux jusqu'au 30/06/2022

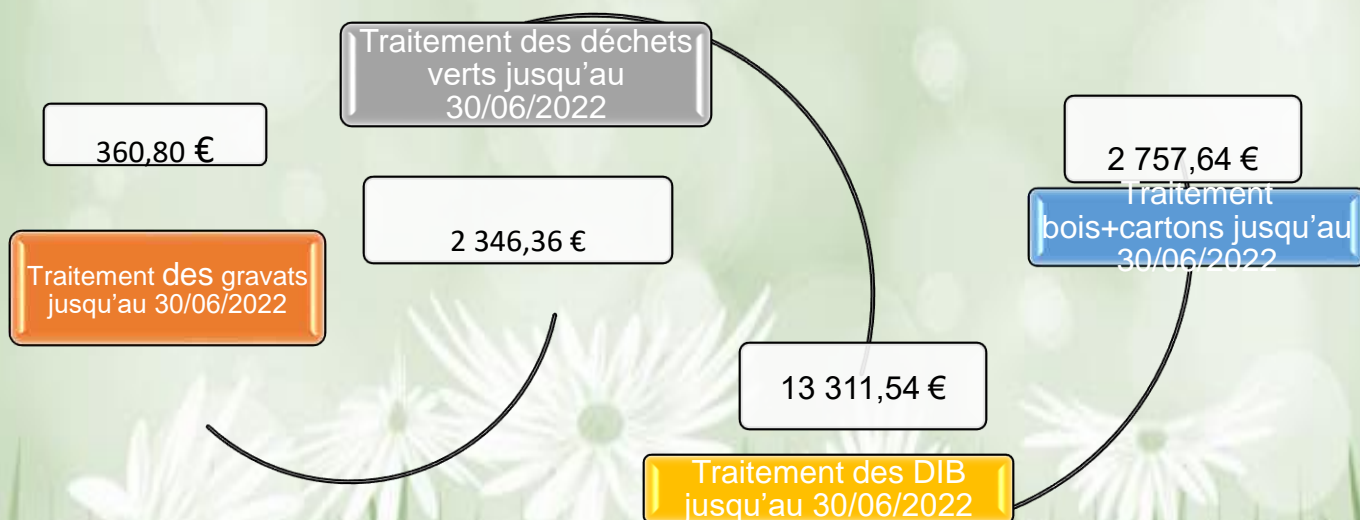


\*à compter du 1 er juillet 2022, les coûts de location de bennes, de rotation et de traitement sont gérés par le SMDO<sup>1</sup>

### III – Les coûts des locations et rotations des bennes à Porcheux (à compter du 1/07/2022 géré par le SMDO)



### IV – Les coûts de traitement des déchets issus de Porcheux \*



\*à compter du 1 er juillet 2022, les coûts de location de bennes, de rotation et de traitement sont gérés par le SMDO; il n'y a donc pas de coût précis dans ce graphique, le montant est stipulé dans le graphique en haut de cette page.



Du 1<sup>er</sup> juillet au 31/12/2024  
327 892,91 € pour les deux sites.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la gestion des déchèteries :

- Agents
- Locations de bennes
- Rotations de bennes
- Traitement des déchets... est prise en charge par le SMDO

## VII – Autres coûts liés au fonctionnement du service

Les salaires des agents  
jusqu'au 30/06/2022

109 411,28 €

Frais d'exploitation

173 411,89 €

Investissements

2 004,50 €

Amortissements

47 165 €



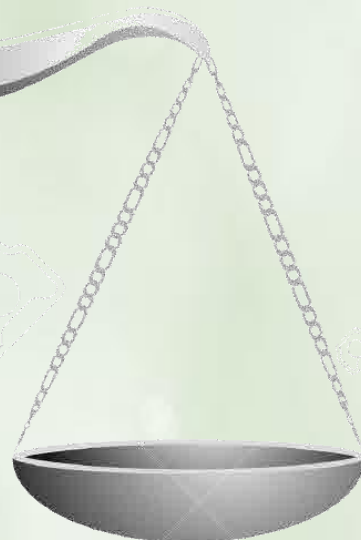
# VIII – LES RECETTES perçues jusqu'au transfert au SMDO. Sauf pour le verre dont la revente est en totalité reversée à la CCVT



## VIII – TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES



**RECETTES**  
**2 466 176,53 €**

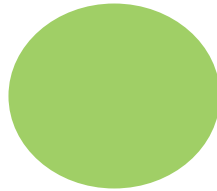
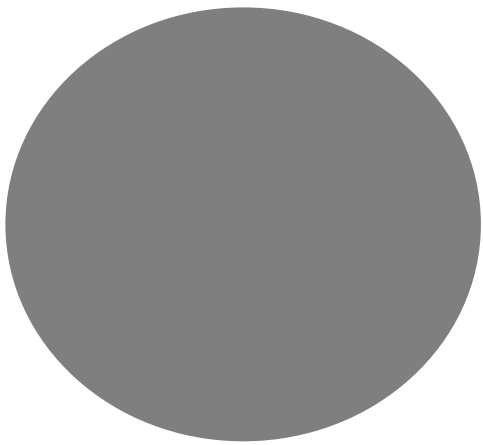


**DEPENSES**  
**2 553 428,63 €**



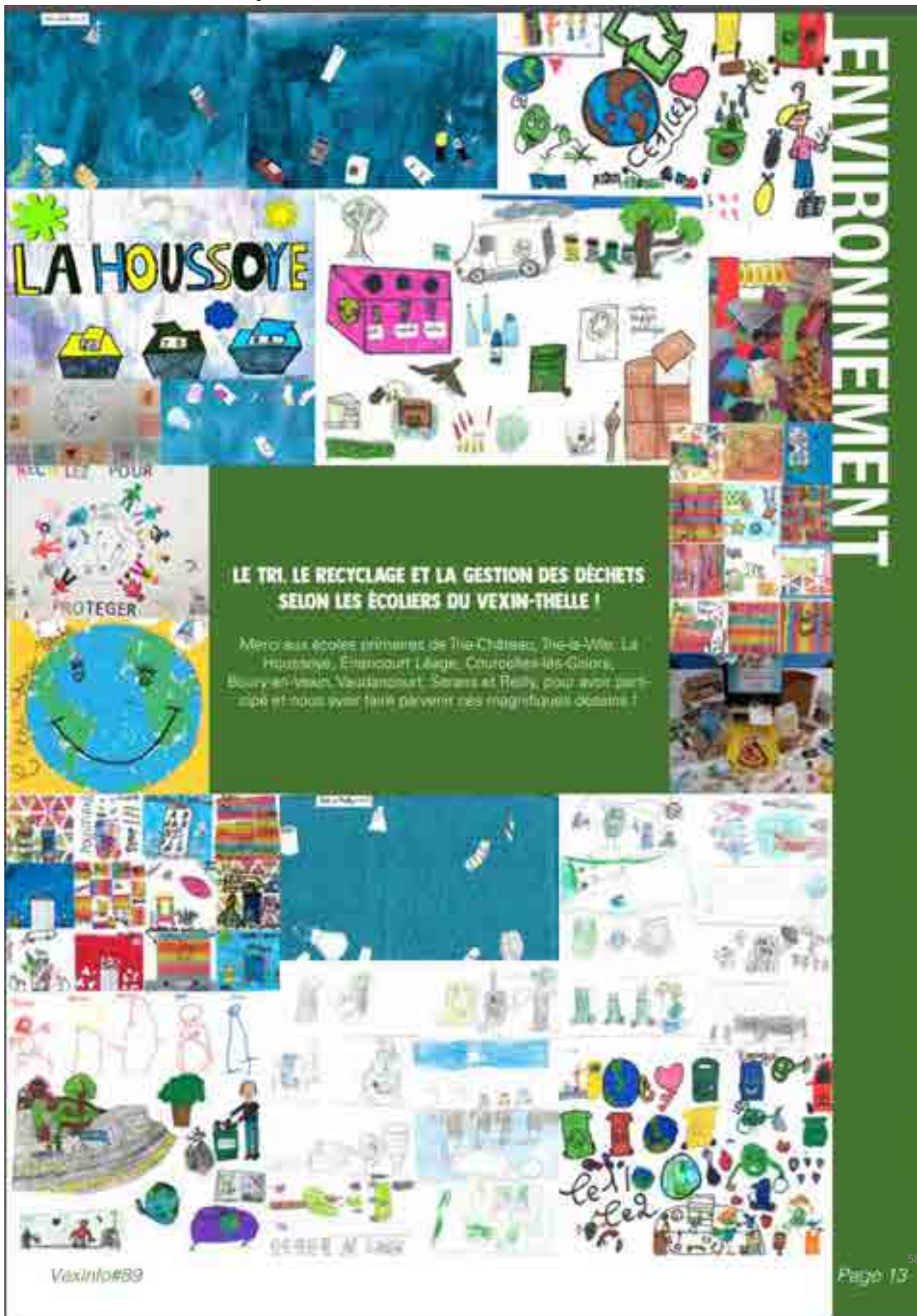
**- 87 252,10 €**





# Chapitre XIII

## La Communication



ENVIRONNEMENT

**LE TRI, LE RECYCLAGE ET LA GESTION DES DÉCHETS  
SELON LES ÉCOLIERS DU VEXIN-THELLE !**

Merci aux écoles primaires de Thie-Château, Thie-le-Ville, La Houssoye, Esmecourt-Léage, Courcques-lès-Gisors, Bouvy-en-Vexin, Vaudancourt-Sorans et Reilly, pour avoir participé et nous avoir fait parvenir ces magnifiques dessins !

## RECYCLONS NOS CARTOUCHES USAGÉES !

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle a signé, en novembre 2021, une convention avec l'entreprise Printerra afin de participer à l'opération « Solidarité cartouche ».

Ce partenariat vous permet désormais de déposer vos cartouches d'impression usagées à la déchèterie afin qu'elles soient collectées et recyclées.

Cette opération a été lancée en collaboration avec l'association « Rire Médecin » qui forme et emploie des clowns hospitaliers dans les services pédiatriques.

Cette initiative permet également de favoriser le recyclage sur notre territoire ainsi que l'insertion des personnes en situation de handicap.



**APPORTEZ VOS CARTOUCHES À LA DÉCHÈTERIE DE LIANCOURT-SAINT-PIERRE OU AU POINT PROPRE DE PORCHEUX**



**VOS CARTOUCHES SERONT RECYCLÉES EN FRANCE**



**PAR UNE ENTREPRISE ADAPTÉE, ACTRICE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, QUI EMPLOIE DURABLEMENT AU MINIMUM 60% DE SALARIÉS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**



**1 TONNE DE CARTOUCHES COLLECTÉES C'EST 1 000€ À L'ASSOCIATION RIRE MÉDECIN**



**FAITES UN ACTE CITOYEN, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE EN RECYCLANT VOS CARTOUCHES !**



Contacts et renseignements :  
Service Gestion des déchets  
03 44 49 41 51  
sbaralle@vexinthelle.com

## A

**Abat-jour**

Déchets

**Acide**

Déchets

**Aérosol cosmétique**

Sac jaune, déchets recyclables

**Aérosol avec symbole dangereux**

Déchets

**Affiche**

Sac jaune, déchets recyclables

**Aiguille**

Sac gris, ordures ménagères

**Aluminium (feuille ou tôle utilisée)**

Sac gris, ordures ménagères

**Amiante**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Arnpoule**

Déchets

**Annuaire**

Sac jaune, déchets recyclables

**Ardoise**

Déchets

**Assiette (caïon, plastique)**

Sac gris, ordures ménagères

## B

**Bâche en plastique**

Sac gris, ordures ménagères

**Balaie**

Sac gris, ordures ménagères

**Barquettes plastique, polystyrène, aluminium**

Sac jaune, déchets recyclables

**Batterie de voiture**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Bidon de lessive**

Sac jaune, déchets recyclables

**Bidon d'huile moteur**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Bidon de pétrole**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Blister (emballage)**

Sac jaune, déchets recyclables

**Bobine de film ou à coudre**

Sac gris, ordures ménagères

**Bobine électrique**

Déchets

**Bocal en verre**

Sac vert

**Boîte à fromage en bois**

Sac gris, ordures ménagères

**Boîte à œufs en carton**

Sac jaune, déchets recyclables

**Boîte de conserve**

Sac jaune, déchets recyclables

**Boîte de gâteau en fer**

Sac jaune, déchets recyclables

**Bombe de crème fouettée**

Sac jaune, déchets recyclables

**Bombe de peinture**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Bouchon de vin (plastique, liège)**

Sac gris, ordures ménagères

**Boule de Noël en plastique**

Sac gris, ordures ménagères

**Bouteille de gaz**

Déchets

**Bouteille en plastique**

Sac jaune, déchets recyclables

**Bouteille en verre**

Sac vert

**Brique de construction**

Déchets

**Brique alimentaire**

Sac jaune, déchets recyclables

**Briquet**

Sac gris, ordures ménagères

**Brosse à dents**

Sac gris, ordures ménagères

## C

**Câble/cordon/fil électrique**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Capeot**

Sac gris, ordures ménagères

**Cahier, papier, enveloppe**

Sac jaune, déchets recyclables

**Calendrier de l'aveugle en carton**

Sac jaune, déchets recyclables

**Canette de boisson métallique**

Sac jaune, déchets recyclables

**Capsule de café aluminium (plastique)**

Sac jaune, déchets recyclables et déchets

**Carrelage**

Déchets

**Cartable, valise, trousse**

Déchets

**Carton d'emballage**

Sac jaune, déchets recyclables

**Cartouche d'encre**

Déchets

**Casserole**

Déchets

**Cassette audio ou vidéo**

Sac gris, ordures ménagères

**CD, disquette, DVD, jeu vidéo**

Sac gris, ordures ménagères

**Cendres de cheminées**

Sac gris, ordures ménagères, sacs verts poignées

**Céramique**

Sac gris, ordures ménagères

**Charbon**

Sac gris, ordures ménagères

**Ciment**

Déchets

**Cintre en bois, plastique, métal**

Sac gris, ordures ménagères

**Classeur en carton**

Sac gris, ordures ménagères

## Colle

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

## Corde

Sac gris, ordures ménagères

## Coton-tige

Sac gris, ordures ménagères

## Couche

Sac gris, ordures ménagères

## Couvercle en plastique

Sac gris, ordures ménagères

## Couvercle en fer

Déchets

## Couverts jetable en plastique

Sac gris, ordures ménagères

## Crayon, feutre, stylo, pinceau

Sac gris, ordures ménagères

## Cuir

Sac gris, ordures ménagères

## D

**Déchets organiques**

Sac gris, ordures ménagères

**Déchets verts (bois, terre, branches, feuilles mortes, herbe, plantes...)**

Déchets

**DEEE (déchet électrique et électronique) Aspirateur, bouilloire, cafetière, chaîne-tv, congélateur, console de jeux, fer à repasser, machine à laver, magnétophone, micro-pocles, ordinateur, réfrigérateur, téléphone...**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

**Dentifrice**

Sac gris, ordures ménagères

**Dés herbent**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre

## E

**Eco-recharge (berlingot)**

Sac jaune, déchets recyclables

**Emballage de café sous vide**

Sac jaune, déchets recyclables

**Engrais**

Déchets

**Epluchures légumes, fruits**

Sac gris, ordures ménagères

**Essuie-tout**

Sac gris, ordures ménagères

**Étendoir**

Déchets

**Ethylotest**

Sac gris, ordures ménagères

**Extincteur**

Déchets, uniquement à Lacourt-Saint-Pierre



## LE PETIT ABECEDAIRE DU TRI SÉLECTIF

### A

**Balance**  
Bac gris, ordures ménagères

**Fibre de verre**  
Déchets  
Déchets

**Fil de fer**  
Déchets

**Film plastique**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Filtre à café**  
Bac gris, ordures ménagères

**Filtre à carafe d'eau**  
Bac gris, ordures ménagères

**Filtre à huile**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

**Flacon de vernis à ongle**  
Bac gris, ordures ménagères

**Flacon en plastique**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Flacon en verre**  
Bac vert

**Fusible**  
Bac gris, ordures ménagères

### B

**Gel douche (flacon)**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Gobelet jetable (plastique ou carton)**  
Bac gris, ordures ménagères

**Gravats**  
Déchets

**Gouttière (zinc ou plastique)**  
Déchets

**Guirlande électrique**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

### C

**Housse d'emballage plastique**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Huile de vidange ou de friture**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

### D

**Insecticide**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

### E

**Jante en plastique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Jardinière en plastique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Jouet en plastique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Jouet électrique ou électronique**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

### L

**Laine de roche ou de verre**  
Déchets

**Lame de rasoir**  
Bac gris, ordures ménagères

**Lampe**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

**Liège**  
Bac gris, ordures ménagères

**Lingette**  
Bac gris, ordures ménagères

**Litière**  
Bac gris, ordures ménagères

**Livre, journaux, magazine, revue**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Lunettes de vue ou de WC**  
Bac gris, ordures ménagères

### M

**Maquillage**  
Bac gris, ordures ménagères

**Masque jetable**  
Bac gris, ordures ménagères

**Meuble**  
Déchets

**Miroir**  
Déchets

**Mouchoir en papier**  
Bac gris, ordures ménagères

**Multiprise**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

### N

**Néon**  
Déchets

### O

**Opercule**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Outils (marteau, scie, tournevis...)**  
Déchets

### P

**Pansement**  
Bac gris, ordures ménagères

**Parfum (bouteille, flacon)**  
Bac vert

**Paquet de cigarettes**  
Bac gris, ordures ménagères

**Parpaing**  
Déchets

**Peinture**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

**Pierre**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

**Pile**  
Déchets

**Plaque en tôle**  
Bac gris, ordures ménagères

**Plastique alimentaire**  
Bac gris, ordures ménagères

**Plat (verre, faïence, terre cuite)**  
Bac gris, ordures ménagères

**Plâtre**  
Déchets

**Pneu (non coupés, non peints, non moussus)**  
Déchets, uniquement à Laroque-Saint-Pierre

**Pochette en plastique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Poêle**  
Déchets

**Polystyrène (en flocon)**  
Bac gris, ordures ménagères

**Polystyrène (emballage alimentaire)**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Porcelaine**  
Déchets

**Pot de fleurs**  
Bac gris, ordures ménagères

**Pot en plastique (yaourt, fromage blanc, crème fraîche...)**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Pot en verre (moutarde, cornichon, petit pot de bébé)**  
Bac vert

**Poterie**  
Bac gris, ordures ménagères

**Préservatif**  
Bac gris, ordures ménagères

### R

**Radiographie**  
Déchets

**Rasoir jetable**  
Bac gris, ordures ménagères

**Règle en plastique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Reste de repas**  
Bac gris, ordures ménagères

**Robinetterie**  
Déchets

**Rouge à lèvres**  
Bac gris, ordures ménagères

**Rouleau de scotch**  
Bac gris, ordures ménagères

**Rubryficelle**  
Bac gris, ordures ménagères

### S

**Sac aspirateur**  
Bac gris, ordures ménagères

**Sac/sachet (papier, plastique)**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Sac de croquettes pour animaux**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Sachet de thé**  
Bac gris, ordures ménagères

**Sapin de Noël naturel ou plastique**  
Déchets

**Savon**  
Bac gris, ordures ménagères

**Seau en plastique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Serpillère**  
Déchets

**Serviette en papier**  
Bac gris, ordures ménagères

**Serviette hygiénique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Shampooing (flacon vide)**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Suremballage (carton, plastique)**  
Bac jaune, déchets recyclables

**Tampon encreur**  
Bac gris, ordures ménagères

**Tampon hygiénique**  
Bac gris, ordures ménagères

**Tapisserie**  
Déchets

**Téne ou tiberon**  
Bac gris, ordures ménagères

**Thermomètre (mercure ou alcool)**  
Déchets, uniquement à Lancyouf-Saint-Pierre

**Thermos**  
Bac gris, ordures ménagères

**Tube de crème**  
Bac gris, ordures ménagères

**Tuile de toiture**  
Déchets

**Tuyau en plastique**  
Déchets

**Ustensile de cuisine**  
Bac gris, ordures ménagères

**Vaisselle**  
Déchets

**Vernis (bouteille)**  
Déchets, uniquement à Lancyouf-Saint-Pierre

**Vêtements, chaussures, accessoires et linge de maison**  
Déchets

**Vitre**  
Déchets



## LES SYMBOLES ET PICTOGRAMMES QUI INDIQUENT LA DANGÉROSITÉ DU PRODUIT



T+ : Très toxique



N : Dangereux pour l'environnement



Xn : Nocif



C : Corrosif



F+ : Extrêmement inflammable



O : Comburant



E : Explosif

## LES SYMBOLES ET PICTOGRAMMES LIÉS AU TRI ET AU RECYCLAGE



Ne pas jeter à la poubelle, à mettre à la déchèterie



Papier issu de forêts durables



Fabricant partenaire de valorisation des emballages ménagers



Indique qu'un produit est recyclable



Bois utilisé issu de forêts durables

## ON VOUS DIT TOUT !



### OÙ VONT MES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Elles vont dans le bac gris ordure ménagère à Lancyouf-Saint-Pierre. Les déchets de la construction doivent aller aux déchèteries locales.



### OÙ VONT MES DÉCHETS RECYCLABLES ?

Ils sont déposés au centre de tri. Les déchets recyclables sont triés par matériau. Une fois triés, ils sont mis en balle. Ces balles sont envoyées dans une usine de recyclage où l'acier, le verre, le papier et le carton sont réutilisés. Chaque déchèterie a son espace dédié.



### OÙ VA MON VERRE ?

Un verre est fabriqué avec une autre bouteille recyclée. Il va à la déchèterie locale, où il sera réutilisé ou recyclé.



### QUELS SONT LES DÉCHETS ACCEPTÉS DANS MA DÉCHÈTERIE ?

Déchets verts	Huiles*
Ordures ménagères et électroménager*	Verres*
Quelques déchets métalliques de bricolage	Carrosseries d'automobile*
Mobilier	Amovibles*
Mécanique	Équipement sportif complet
Bois*	Ordures ménagères*
Bouteilles de gaz**	Matériaux divers
Liquides**	
Grilles et planches	

\* Sans mélange à la déchèterie  
\*\* Sans mélange à la déchèterie

TRIER, CE N'EST PAS SI COMPLICQUÉ

## DES TRAVAUX A LA DECHETERIE POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Début 2022, des travaux ont été entrepris à la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre. Les réhabilitations de certains espaces comme les bordures de défense ou encore la création de casiers dédiés aux déchets spécifiques comme les pots de peinture, les ampoules, les déchets électriques et électroniques, etc. sont terminées depuis fin février.

Retour en images sur ces travaux réalisés !



## CERTIFICAT D'ECONOMIES ENVIRONNEMENTALES

En 2021, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a collecté près de 15 tonnes de pneus à la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre. La société Aliapur a décerné à notre collectivité un certificat d'économies environnementales.

Le tonnage récolté a permis d'économiser l'équivalent de :

**304 212**  
litres d'eau



**21 148**  
litres de carburant



**239 140**  
kWh



## COMMENT SONT COLLECTÉS VOS DÉCHETS ? ON VOUS DIT TOUT !

Collecte des bacs à déchets de 120 à 240 litres

Collecte des bacs à déchets de 660 litres et du verre



## LES ÉQUIPES PAR SECTEUR DE COLLECTE

La collecte des déchets sur le Vexin-Thelle est divisée en trois secteurs bien distincts. Les jours diffèrent en fonction de votre commune de résidence.

Retrouvez votre secteur et l'équipe dédiée !



### RESPONSABLES

Sandra Baralle, responsable du service environnement de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle  
Matthieu Hérault, chef d'équipe SEPUR

### ÉQUIPAGE BLEU

Philippe De Maesereine  
Benoît Barbet  
Dylan Montes

### ÉQUIPAGE VERT

Alain Wilmart  
Giovanni Chive  
Cyril Briere



### ÉQUIPAGE JAUNE

Cyrille Thezenas  
David Barthélémy  
Romain Frenoy



**Qu'est-ce qu'un ripeur ?**

Un ripeur est une personne qui collecte vos déchets. Ils sont les premiers maillons de la chaîne du recyclage et de la gestion des déchets.

Au service de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle du lundi au vendredi, toute l'année y compris les jours fériés, les ripeurs débutent leurs journées très tôt le matin. Quelquefois invisibles, ils collectent chaque jour vos bacs à déchets ménagers, vos déchets recyclables, le verre et les encombrants... et ce, par tous les temps.

**POUR MIEUX COMPRENDRE LEUR MÉTIER, DÉCOUVREZ LEUR RÉCIT !**

Notre métier est souvent assimilé par les parents comme un avertissement aux enfants qui entendent « si tu ne travailles pas bien à l'école tu finiras éboueur ! ». C'est aussi nous que l'on klaxonne car nous endiguons l'entrée des écoles... Sans nous ce serait plus de 7 550 tonnes de déchets par an qui resteraient sur les trottoirs.

Fiers de travailler sur votre territoire au sein de l'entreprise SEPUR, nous sommes quotidiennement en lien étroit avec le service environnement de la Communauté de Communes.

Partons à la découverte d'une journée de travail avec Philippe, chauffeur du « camion poubelles » depuis plus de 19 ans et Benoît qui, avec ses 5 années d'études, a choisi d'être ripeur.



**4h30** : Après une courte nuit, Philippe prend la route pour se rendre au centre d'exploitation des déchets situé à Rochy-Condé. Il y retrouve Benoît, ainsi que les 7 autres membres de l'équipe en charge des tournées du Vexin-Thelle.

Matthieu Heraud, leur responsable, est le chef d'orchestre de l'ensemble des tournées. Philippe découvre le camion qui lui est affecté et, s'il y en a, les demandes spécifiques préconisées la veille par Sandra Baralle, responsable du service gestion des déchets à la CCVT.

**5h** : Philippe et Benoît habillés de leur tenue réglementaire prennent leur poste. Ce jeudi, ils ont 3 communes à collecter.

**5h50** : Les voici arrivés sur la première commune qui est Magnyville. Ils ont environ 400 bacs de déchets ménagers à collecter et 500 bacs de recyclage à soulever. C'est environ 8 tonnes qui devraient transiter dans le camion.

Philippe se gare devant la première maison, il prête un œil attentif à ses coéquipiers.



Benoît, à l'arrière du camion, doit rester sur le quai et faire attention à son environnement de travail : les voitures, les bus scolaires, les bacs renversés... Philippe doit rouler au pas pendant que Benoît relève les bacs. Le travail d'équipe est constamment présent, tout est orchestré au millimètre près.

La confiance est déterminante, il ne faut pas actionner le tablier qui compacte les déchets alors que Benoît est en train de vider un bac. Des accidents peuvent arriver si la synergie entre le conducteur et les équipiers n'est pas en place.

Benoît est en charge des bacs jaunes. Il vérifie que le tri est bien effectué. En cas d'erreur, il en informe Philippe qui le note sur sa feuille de route. Après la tournée, ces informations seront directement transmises à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle qui en informera l'habitant puis le maire de la commune concernée.



Benoît et Philippe, équipiers du camion poubelles, à la commune de Magnyville.

# JOURNÉE-TYPE D'UN RIPEUR ?

**10h :** Philippe a déjà 5 heures de route au compteur et a dû s'adapter à l'environnement et aux situations parfois périlleuses : impasses, ruelles étroites... Son attention se porte à l'avant du véhicule, sans oublier les deux ripeurs à l'arrière qui continuent la collecte. Ce sont près de 700 bacs qui ont été collectés, il en reste environ 200.

**« Ce qui met vraiment du baume au cœur dans notre métier ce sont les «coucou» et les sourires des enfants à travers leur fenêtre ! »**

Benoît ne dispose que d'un tiers de la benne. Les 2 autres tiers sont réservés à son collègue pour les déchets ménagers résiduels ; et les deux flux ne doivent pas se mélanger.

Les ripeurs font abstraction des odeurs et salissures que peuvent engendrer la manipulation de ces conteneurs. Cela fait partie de leur quotidien.

**11h :** Philippe reçoit un appel de l'exploitation, un bac a été oublié sur une des communes. Ils doivent s'y rendre pour finaliser la collecte.

**11h30 :** Fin de la tournée. L'ultime poubelle est vidée. Benoît et son collègue troquent le marchepied pour la cabine où ils y retrouvent Philippe et partent en direction des exutoires. Il faut aller vider les déchets collectés qui prendront deux directions différentes.

**12h30 :** Les déchets ménagers sont déchargés. Philippe actionne un bouton qui empêche les déchets sélectifs de tomber, alors que les déchets ménagers finissent leur course en direction de l'incinérateur, ce qui leur permettra de produire de la chaleur et de l'électricité. Les résidus de la combustion deviendront des composants pour les revêtements routiers.

Le camion allégé d'environ 6.5 tonnes va ensuite vider les déchets sélectifs qui seront acheminés vers le centre de tri. Ils seront triés par « famille », mis en balles puis acheminés vers une usine de recyclage en France.



Benoît et son collègue accourent se faire un 3ème-continuer



Équipe des déchets sélectifs au centre de tri



Philippe et Benoît vont voir une tournée d'après

Vexinfo#90

D'autres équipes vont prendre le relais afin de laver le camion, la benne et remettre du carburant.

Benoît et Philippe quittent leurs vêtements de travail à l'heure où beaucoup ont déjà depuis longtemps terminé leur déjeuner.

La journée a été très productive, même si physiquement épuisante. Philippe et Benoît rentrent désormais chez eux la satisfaction du travail accompli, des bacs vidés, des déchets acheminés vers leurs exutoires, des trottoirs exempts de tous déchets...

La Communauté de Communes du Vexon-Thelle remercie particulièrement Philippe, Benoît et Matthieu pour leur collaboration et la mise en lumière de leur profession.



## APRÈS LA RÉFLEXION, L'OPTIMISATION !

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle, après une étude approfondie, a décidé de confier au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), collectivité locale en charge du traitement des déchets de l'Oise :

- ▶ **Le traitement des déchets ménagers,**
- ▶ **Le tri de la collecte sélective (emballages et papiers),**
- ▶ **La gestion de la déchèterie et du point propre.**

Concrètement, cela ne va rien changer pour les habitants, mais pour la Collectivité, ce transfert va permettre de répondre aux attentes du gouvernement encourageant très fortement l'arrêt de la mise en enfouissement des déchets valorisables au profit de leur traitement par valorisation énergétique.

Ce choix présente à la fois une avancée environnementale, en répondant à la législation en vigueur concernant la hiérarchie des modes

**Ce choix présente une avancée environnementale, en répondant à la législation en vigueur concernant la hiérarchie des modes de traitement des déchets.**

de traitement des déchets, mais aussi des avantages pour la collectivité :

L'intérêt de la valorisation énergétique est de récupérer l'énergie émise par la combustion des déchets. Cette énergie permet de produire de la vapeur alimentant la plateforme chimique voisine au site, de la chaleur alimentant le réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent-sur-Oise et de l'électricité renvoyée vers le réseau électrique local grâce à un Groupe Turbo-Alternateur.

La valorisation énergétique des déchets constitue une alternative plus moderne, plus efficace et surtout plus

écologique à l'enfouissement.

Les emballages et les papiers de la collecte sélective sont quant à eux triés, matière par matière, dans le centre de tri modernisé de grande capacité (75 000 t/an) du SMDO à Villers-Saint-Paul pour être renvoyés vers des usines de recyclage (majoritairement en France totalement en Europe).



Remerciements à P. Pichonnet

### POUR LES DÉCHÈTERIES

Le transfert de la compétence « déchèteries » au SMDO ne modifie en rien le fonctionnement de la déchèterie à Lancourt-Saint-Pierre, comme du point propre à Porcheux. Le règlement intérieur reste inchangé, seule les cartes d'accès seront nouvelles. Elles seront à demander auprès du SMDO.

### POUR LA COLLECTE

La collecte de vos déchets qu'ils soient issus de la collecte sélective (emballages et papiers), du verre et des ordures ménagères restent de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Les équipiers de collectes tout comme les camions qui viennent ramasser vos déchets ne sont pas concernés par ce transfert ; les jours de ramassage et les modalités de tri ne sont absolument pas modifiées.



Station de transfert à L'Arbreux-Dam-France

Pour les bacs à déchets ménagers résiduels, vous pouvez toujours venir les commander et les récupérer à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Les bacs à déchets sélectifs sont également disponibles gratuitement et sur commande à la CCVT.

Pour tout renseignement concernant le traitement des déchets, la déchèterie et le point propre vous pouvez vous adresser au **SMDO** :

**Service relations usagers**  
 03 44 09 67 11  
 0 800 60 20 02  
[carte-smdo@smdoise.fr](mailto:carte-smdo@smdoise.fr)

Pour tout renseignement concernant la collecte des déchets en porte à porte et le traitement du verre, votre interlocuteur reste la **Communauté de Communes du Vexin-Thelle** :

**Sandra BARALLE**  
 03 44 49 41 51  
[sbaralle@vexinthelle.com](mailto:sbaralle@vexinthelle.com)

Retrouvez aussi toutes les actualités du SMDO :

[www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

Facebook : SMDO

Instagram : smdoise



Site de traitement des déchets de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

## DES GARDE-CORPS TOUT BEAUX, TOUT NEUFS

En août 2015, l'ensemble du site de la déchèterie à Liancourt Saint-Pierre s'était pourvu de garde-corps sur l'ensemble des 11 bennes afin de répondre aux normes européennes en vigueur.

Ce dispositif a principalement comme fonction d'éviter tout risque de chute des usagers dans ou à côté des bennes lors du vidage.

Avec plus de 40 000 passages par an à la déchèterie, et avec plus de 220 rotations pour certaines bennes, les garde-corps sont mis à rude épreuve :

- Baissés pour les dépôts, puis relevés pour les rotations de bennes
- Percutés par certaines remorques ou camions

Utilisés intensivement, ils avaient besoin d'être remplacés. C'est désormais chose faite ! La déchèterie a le plaisir de vous accueillir avec des garde-corps totalement neufs et un nouveau système de « toboggan » de déversement vous permettant de déposer les déchets de type gravats en partie basse sans avoir à les porter au-dessus de la hauteur des garde-corps.



### RAPPEL : LE MEMOTRI

**le SMDO prend le relais!** Dans ma poubelle jaune, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

**Les papiers**

- Journal, quotidien, magazine
- Journal, journal, hebdomadaire, mensuel
- Carton, emballage, cartonné, 3ème

**Les emballages**

- en papier et en carton**: sacs, cartons
- en métal**: bidons, aérosols
- en plastique**: bouteilles, flacons (sans alcool)
- Conteneur, bouteille, carteron
- Autres pots, bouchons, emballages, pièces auto, pneumatiques
- Autres produits
- Sacs, emballages, sur emballage, transparent
- Boîtes, cartons, bouteilles
- Conteneurs à litière, animaliers

**IMPORTANT**

- Mettre les déchets en sacs
- Ne pas layer les emballages
- Séparer les matières quand elles sont différentes
- Ne pas emballer les déchets dangereux
- Ne pas emballer
- Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique
- Ne pas décomposer et mélanger en petits morceaux

**Un doute, une question ? 3 solutions :**

- 1 - Allez sur le site : [www.consignesdebrlf.fr](http://www.consignesdebrlf.fr)  
Recherchez les consignes de tri - géolocalisez votre déchèterie, à partir de l'adresse ou du code postal de votre ville.
- 2 - Téléchargez votre application : « Le guide du tri »  
Et vous pourrez consulter le guide à tout moment sur votre smartphone.

3 - Allez sur le site du SMDO : [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

0 800 80 20 03

Gratuite, bonne plus et récupère nos déchets

## LE SUCCÈS DE L'OPÉRATION HAUTS-DE-FRANCE PROPRES !

L'opération de nettoyage «Hauts-de-France Propres» qui s'est déroulée en mars dernier a connu un grand succès. Tous les amoureux de la nature se sont réunis le temps d'un week-end au profit d'un environnement plus propre.

On peut qualifier cette édition de grande réussite ! Dans tous les territoires de la région, les habitants se sont mobilisés pour nettoyer notre nature. Sous le soleil de ce début de printemps, c'est en effet 7 283 m<sup>3</sup> de déchets divers qui ont été ramassés dans 1 400 points de ramassage par plus de 58 000 participants bénévoles. C'est 11 000 de plus que lors de la dernière édition en 2020.

Cette action, mise en place par la Région des Hauts-de-France, a pour objectif de mobiliser un nombre important de participants, aussi et surtout, à inciter l'ensemble des publics à des comportements exemplaires comme par exemple la réduction des déchets.

***Merci de conserver la beauté  
de notre joli territoire,  
merci de préserver  
notre nature !***

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle tient à féliciter les 435 Vexinoises et Vexinois ayant participé à cette opération. En effet, 14 points de ramassage ont été mis en place sur le territoire par les élus, les associations et les administrés. Plus de 33m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés.



Opération Hauts-de-France Propres au Mesnil-Thorbuis et Éragry-sur-Epte

## RAPPEL : COLLECTE DE L'AMIANTE

La prochaine collecte de

**l'amiante lié**

à la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre

SAMEDI

**3**

SEPTEMBRE

2022





## STOP PUB : LA CCVT VOUS OFFRE VOS AUTOCOLLANTS !

Comme chaque jour vous vous rendez à votre boîte aux lettres... et comme chaque jour, votre courrier est recouvert de prospectus, publicités ou autres journaux gratuits déposés sans y avoir été invités. Lus ou à peine regardés, ils termineront leur route inévitablement dans la poubelle jaune...

Moins de prospectus c'est possible. Si vous ne souhaitez pas recevoir les imprimés non sollicités, ou si vous préférez trouver vos informations sur internet il est possible d'apposer un autocollant « Stop Pub ».

Certes, ce dispositif a déjà quelques années (2004) et le nombre d'imprimés non sollicités a tendance à baisser, mais le poids de ces derniers reste tout de même très élevé ... 894 000 Tonnes en 2019... en France.



### Les imprimés publicitaires représentent 89 % de ces quantités !

Malheureusement, il est compliqué de se fournir en autocollant stop pub, et ce dernier, à télécharger est en général payant.

Nous avons le plaisir de vous informer que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle met à votre disposition GRACIEUSEMENT des autocollants sur simple demande. Ces derniers n'empêcheront en rien les parutions des collectivités territoriales d'être déposées dans votre boîte aux lettres.

Ces autocollants sont disponibles à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle ou auprès de votre mairie.

En apposant cet autocollant sur votre boîte aux lettres, vous pouvez ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés et réduire ainsi le gaspillage des différentes matières premières les constituant, à savoir le bois, l'eau et l'énergie (sans oublier les gaz à effet de serre générés à cause de la production et du transport de ces « indésirables »).



Contacts et renseignements :  
Service Environnement  
03 44 49 41 51 - sbaralle@vexinthelle.com



### III – les actions de communication



La Communauté de Communes poursuit ses actions de communication en direction des scolaires.

En effet, les enfants peuvent découvrir :

- Le spectacle de la « fée recyclage » pour les petits de maternelle.
- A partir du CE1 jusqu'au CM2 les enfants sont initiés à l'histoire des poubelles, les différents modes de collecte, de traitements, la nécessité de trier nos déchets...
- Ils peuvent aussi réaliser du papier recyclé avec l'aide du technicien de la Communauté de Communes, et du matériel mis à leur disposition.
- Pour les collégiens, la formation sur les déchets porte sur la même thématique que pour les primaires, mais sont présentées en sus des notions sur le développement durable.

- La communication c'est aussi :
- La réalisation du calendrier de collecte
  - Les articles du VEXINFO
  - La mise à disposition des guides du tri, des autocollants stop pub...
  - Les visites guidées du centre de tri, et du centre de valorisation énergétique

0800 310 409

N° Vert

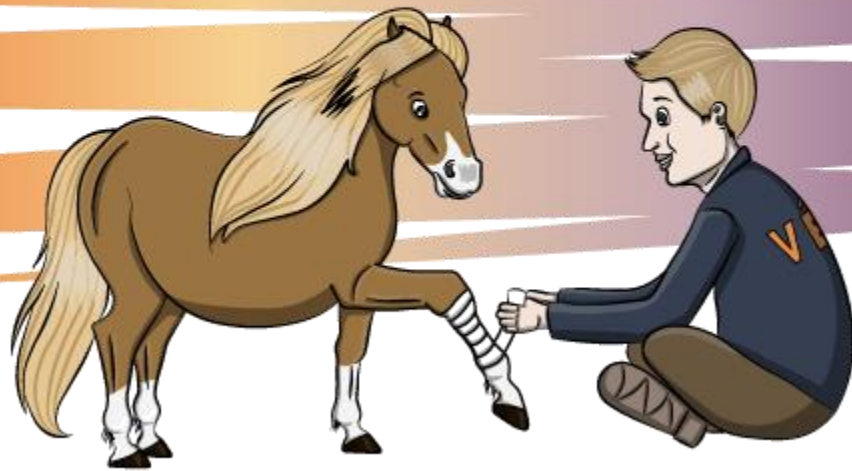




DOMAINE DE COURTEUX

*Les factures*  
*La pension*

Vétérinaire équin



Les frais  
vétérinaires

Clem'



Il serait pt'êtra  
temps que je vois  
le dentiste moi !

# Le dentiste



# L'osth opathe



# Les papiers



guêtres



rênes



tapis de selle



selles



filet



étriers



mors



licol

# *Le matériel*